Nations Unies A/68/6 (Sect. 3)

Assemblée générale

Distr. générale
3 mai 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015*

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 3
Affaires politiques

(Programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015)**

Table des matières

Página

Vue d'ensemble 3
Orientation générale 4
Vue d'ensemble des ressources 6
Autres éléments d'information 16
A. Département des affaires politiques 17
1. Organes directeurs 19
a) Conseil de sécurité 19
b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien 21
2. Direction exécutive et administration 21
3. Programme de travail 25
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits 25
Sous-programme 2. Assistance électorale 28
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité 30

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/68/6/Add.1.
** A/67/6/Rev.1.

13-32348 (F) 120613 140613

Merci de recycler

Sous-programme 4. Décolonisation 34
Sous-programme 5. Question de Palestine 36
Sous-programme 6. Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme 39
4. Appui au programme 42
B. Missions politiques spéciales 43
C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient 45
D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix 48
E. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé 54
F. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine 58
Annexes***
I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015 68
A. Département des affaires politiques 68
B. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient 69
C. Bureau d'appui à la consolidation de la paix 70
D. Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé . 71
E. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine 72
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle 73

*** L'annexe énumérant les produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015 est sans objet et ne figure donc pas dans le présent chapitre.

Vue d’ensemble

Tableau 3.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant approuvé pour 2012-2013[a]	1 327 352,3
Ajustements techniques (effet-report et élimination des dépenses non renouvelables)	(96 275,1)
Variation découlant de la résolution 67/248 de l’Assemblée générale	(35 339,0)
Variation découlant des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l’esquisse budgétaire pour 2014-2015	(326,3)
Variation	(131 940,4)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2014-2015[a]	1 195 411,0

[a] Aux taux révisés de 2012-2013.

Tableau 3.2 **Postes**

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l’exercice biennal 2012-2013	376	2 SGA, 4 SSG, 12 D-2, 16 D-1, 48 P-5, 62 P-4, 51 P-3, 25 P-2/1, 6 G(1re C), 103 G(AC), 6 ASS, 8 SM, 3 AN et 30 AL
Création	1	1 AN pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient
Reclassements	2	1 P-3 en 1 AN et 1 SM en 1 AL pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient
Suppressions	(11)	1 P-5 et 4 P-2 pour le sous-programme 1 du Département des affaires politiques
		1 G(AC) pour le sous-programme 2 du Département des affaires politiques
		1 G(AC) pour le sous-programme 3 du Département des affaires politiques
		1 G(AC) pour le sous-programme 4 du Département des affaires politiques
		1 G(AC) pour le sous-programme 5 du Département des affaires politiques
		1 G(1re C) pour le Bureau d’appui à la consolidation de la paix
		1 G(AC) pour le Registre de l’Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé
Postes proposés pour l’exercice biennal 2014-2015	366	2 SGA, 4 SSG, 12 D-2, 16 D-1, 47 P-5, 62 P-4, 50 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1re C), 98 G(AC), 6 ASS, 7 SM, 5 AN et 31 AL

Abréviations : AA = Administrateur auxiliaire, AL = agent local, AN = administrateur recruté sur le plan national, ASS = agent du Service de sécurité, COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire, ECC = engagement en vertu d’un contrat cadre, G(AC) = agent des services généraux (Autres classes), G(1re C) = agent des services généraux (1re classe), SM = agent du Service mobile, SSA = Secrétaire général adjoint, SSG = Sous-Secrétaire général.

Orientation générale

3.1 Le programme a principalement pour objet d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales en aidant les États Membres qui en font la demande et les organisations internationales et régionales à régler pacifiquement les différends susceptibles de dégénérer en conflit ou les conflits en s'appuyant sur les principes de la Charte des Nations Unies et les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Dans la mesure du possible, cet objectif est atteint en prévenant l'éclatement de conflits violents grâce à la diplomatie préventive et aux activités de rétablissement de la paix, par le développement des partenariats entre l'ONU et les organisations internationales, régionales et sous-régionales. L'orientation du programme découle des résolutions pertinentes de l'Assemblée et des activités prescrites par le Conseil de sécurité, auquel incombe au premier chef la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au sein du Secrétariat, c'est le Département des affaires politiques qui est chargé de l'exécution du programme.

3.2 La stratégie élaborée pour atteindre les objectifs du programme repose sur 10 sous-programmes, dont ceux de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé et du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

3.3 Les activités prévues ont trait à ce qui suit : alerte rapide; diplomatie préventive; rétablissement de la paix, renforcement des capacités et consolidation de la paix après les conflits; assistance électorale; appui fonctionnel aux organes directeurs tels que le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires, au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien; et rôle du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Ces activités sont au cœur des attributions du Département des affaires politiques et forment ensemble les composantes interdépendantes et complémentaires d'une conception globale de la prévention et de la gestion des conflits ainsi que de la consolidation de la paix.

3.4 Le Département des affaires politiques continuera de s'employer à renforcer les moyens dont disposent les États Membres, la communauté internationale et les organisations régionales en matière de diplomatie préventive, de bons offices et de mesures non militaires pour empêcher les différends de dégénérer en conflits et pour régler les conflits qui ont éclaté, dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États Membres, du principe de non-ingérence dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État, quel qu'il soit, et du principe du consentement, lequel est un élément indispensable au succès de cette entreprise. Par ailleurs, il s'efforcera de renforcer ses moyens en ce qui concerne les aspects politiques du rétablissement de la paix, tels que les ont approuvés les organes intergouvernementaux compétents.

3.5 Le Département des affaires politiques continuera de travailler avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres départements compétents du Secrétariat à l'application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, qui porte sur la question du terrorisme.

3.6 Il veillera aussi tout particulièrement à ce que les activités du programme soient menées dans le souci de la problématique hommes-femmes, en application des résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social sur la question.

3.7 Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix continuera à participer activement aux travaux du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies en aidant la Commission de consolidation de la paix dans tous les aspects de ses activités de fond, en supervisant le fonctionnement du Fonds pour la consolidation de la paix et en encourageant la collaboration avec les entités compétentes du système des Nations Unies. Afin d'aider la Commission dans ses travaux, il établira des documents d'information analytiques facilitant l'élaboration de stratégies de consolidation de la paix intégrées, contribuera à l'élaboration des rapports sur les examens semestriels des cadres stratégiques pour la consolidation de la paix dans les pays dont la Commission s'occupe, planifiera les missions sur le terrain des membres de la Commission et établira les rapports correspondants. Il encouragera également la collaboration entre les entités compétentes du système des Nations Unies pour assurer la cohérence des efforts de consolidation de la paix menés dans les pays et promouvoir la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Le Fonds pour la consolidation de la paix contribuera à financer des projets destinés à réagir aux menaces imminentes qui pèsent sur le processus de paix, à constituer ou renforcer les capacités dont disposent les pays pour promouvoir le règlement pacifique des conflits, à stimuler la revitalisation économique et à rétablir les services administratifs essentiels.

3.8 Le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé a été créé par l'Assemblée générale pour que soient consignés par écrit les dommages causés à toutes les personnes physiques et morales concernées par la construction du mur par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est. Conformément aux dispositions de la résolution ES-10/17 de l'Assemblée, un Bureau d'enregistrement des dommages chargé d'établir et de tenir le Registre a été créé comme organe subsidiaire de l'Assemblée, placé sous l'autorité administrative du Secrétaire général et installé dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Vienne.

3.9 Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine intègre l'ancien Bureau de liaison des Nations Unies, l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine et l'Équipe de planification des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), ainsi que des éléments « appui » du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Comme convenu avec l'Union africaine, le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination partage les locaux du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et reçoit de ce dernier un appui administratif et logistique. Toutefois, les activités de fond du Mécanisme ne sont pas rattachées au Bureau, car le Mécanisme est une entité hybride relevant à la fois de l'Union africaine et de l'ONU, alors que le Bureau est une structure qui relève uniquement de l'ONU. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a pour objectifs : a) de renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité; b) de veiller à la cohérence et à la coordination des conseils dispensés à l'Union africaine par les entités des Nations Unies tant en matière de renforcement des capacités à long terme que d'appui opérationnel à court terme; c) de rationaliser la présence des Nations Unies à Addis-Abeba afin d'améliorer la rentabilité et l'efficacité de l'assistance apportée par l'ONU à l'Union africaine. Le Bureau a été conçu pour améliorer la coopération à l'échelon régional, principalement avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales de toute l'Afrique. Il assure également la coordination avec les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies sur le continent et, ce faisant, améliore les relations entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité. Pour offrir à l'Union africaine une palette complète d'appui au renforcement des capacités, le Bureau travaille en coordination avec l'ensemble des acteurs du système des Nations Unies, en particulier avec le Département des affaires politiques, qui dirige le volet Paix et sécurité du programme décennal de renforcement des capacités, et agit en liaison et en coordination avec eux

au titre d'autres volets du programme. Enfin, il participe aux mécanismes d'Addis-Abeba chargés de la coordination des activités des donateurs et d'autres partenaires.

Vue d'ensemble des ressources

3.10 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent à 1 195 411 900 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 131 940 400 dollars (9,9 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. Cette variation s'explique par trois facteurs : a) les ajustements techniques liés à la suppression de dépenses non renouvelables et à l'effet-report de postes approuvés au cours de l'exercice 2012-2013; b) l'application de la résolution 67/248; c) la mise en œuvre des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015.

3.11 La répartition des ressources est indiquée dans les tableaux 3.3 à 3.6 ci-après.

Tableau 3.3 **Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	2010-2011 (dépenses effectives)	*2012-2013 (taux révisés)*	*Variation*						*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2014-2015 (montant prévu)*
			Ajustement technique (effet-report et dépenses non renouvelables)	*Nouveaux mandats et transferts entre les composantes*	*Résolution 67/248*	*Rapport sur l'esquisse budgétaire*[a]	*Total*	*Pourcentage*			
A. Département des affaires politiques											
1. Organes directeurs											
a) Conseil de sécurité	67,7	227,4	–	–	(20,0)	–	(20,0)	(8,8)	207,4	9,9	217,3
b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	63,9	69,9	–	–	–	–	–	–	69,9	3,3	73,2
Total partiel, 1	**131,6**	**297,3**	**–**	**–**	**(20,0)**	**–**	**(20,0)**	**(6,7)**	**277,3**	**13,2**	**290,5**
2. Direction exécutive et administration	6 923,7	7 317,2	–	–	–	–	–	–	7 317,2	230,0	7 547,2
3. Programme de travail											

	2010-2011 (dépenses effectives)	*2012-2013 (taux révisés)*	*Variation*						*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2014-2015 (montant prévu)*
			Ajustement technique (effet-report et dépenses non renouvelables)	*Nouveaux mandats et transferts entre les composantes*	*Résolution 67/248*	*Rapport sur l'esquisse budgétaire*[a]	*Total*	*Pourcentage*			
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	35 001,7	40 706,2	–	–	(1 360,2)	1,2	(1 359,0)	(3,3)	39 347,2	1 146,9	40 494,1
Sous-programme 2. Assistance électorale	6 021,4	7 692,9	–	–	(155,8)	–	(155,8)	(2,0)	7 537,1	225,4	7 762,5
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	14 361,2	13 896,3	–	–	(215,8)	17,0	(198,8)	(1,4)	13 697,5	430,4	14 127,9
Sous-programme 4. Décolonisation	1 788,6	1 567,0	–	–	(155,8)	–	(155,8)	(9,9)	1 411,2	–	1 411,2
Sous-programme 5. Question de Palestine	5 257,2	6 058,2	–	–	(241,2)	(1,4)	(242,6)	(4,0)	5 815,6	202,0	6 017,6
Sous-programme 6. Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	1 538,1	2 133,3	–	–	(40,0)	–	(40,0)	(1,9)	2 093,3	64,5	2 157,8
Total partiel, 3	**63 968,1**	**72 053,9**	**–**	**–**	**(2 168,8)**	**16,8**	**(2 152,0)**	**(3,0)**	**69 901,9**	**2 069,2**	**71 971,1**
4. Appui au programme	6 239,5	7 012,6	–	–	(104,0)	(343,1)	(447,1)	(6,4)	6 565,5	276,1	6 841,6
Total partiel, A	**77 262,9**	**86 681,0**	**–**	**–**	**(2 292,8)**	**(326,3)**	**(2 619,1)**	**(3,0)**	**84 061,9**	**2 588,5**	**86 650,4**
B. Missions politiques spéciales	1 184 726,9	1 210 051,1	(96 814,8)	–	(32 146,4)	–	(128 961,2)	(10,7)	1 081 089,9	–	1 081 089,9
C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le	16 020,6	17 123,6	90,8	–	(497,1)	–	(406,3)	(2,4)	16 717,3	443,6	17 160,9

	2010-2011 (dépenses effectives)	*2012-2013 (taux révisés)*	*Variation*						*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2014-2015 (montant prévu)*
			Ajustement technique (effet-report et dépenses non renouvelables)	*Nouveaux mandats et transferts entre les composantes*	*Résolution 67/248*	*Rapport sur l'esquisse budgétaire*[a]	*Total*	*Pourcentage*			
processus de paix au Moyen-Orient											
D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	4 737,0	5 825,1	328,2	–	(177,7)	–	150,5	2,6	5 975,6	184,2	6 159,8
E. Registre des dommages	5 467,0	5 691,3	120,7	–	(167,8)	–	(47,1)	(0,8)	5 644,2	236,8	5 881,0
F. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	–	1 980,2	–	–	(57,2)	–	(57,2)	(2,9)	1 923,0	85,8	2 008,8
Total partiel, 1)	**1 288 214,3**	**1 327 352,3**	**(96 275,1)**	**–**	**(35 339,0)**	**(326,3)**	**(131 940,4)**	**(9,9)**	**1 195 411,9**	**3 538,9**	**1 198 950,8**

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

	2010-2011 (dépenses effectives)	*2012-2013 (montant estimatif)*	*Source de financement*	*2014-2015 (montant prévu)*
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	10 240,1	15 992,2	Services d'appui à d'autres organismes des Nations Unies	15 847,0
Total partiel, 2)	**10 240,1**	**15 992,2**		**15 847,0**

3) *Ressources extrabudgétaires*

	2010-2011 (dépenses effectives)	*2012-2013 (montant estimatif)*	*2014-2015 (montant prévu)*
Direction exécutive et administration	270,8	–	1 217,0
Programme de travail	34 105,3	38 072,9	38 955,1
Appui au programme	1 416,8	2 721,2	2 520,2
Total partiel, 3)	**35 792,9**	**40 794,1**	**42 692,3**
Total	**1 334 247,3**	**1 384 138,6**	**1 257 490,1**

[a] A/67/529 et Corr.1.

Tableau 3.4 **Postes nécessaires**

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*							
			Budget ordinaire		*Quotes-parts hors budget ordinaire*		*Ressources extrabudgétaires*		*Total*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1	1	1	–	–	–	–	2	2
SSG	4	4	–	–	–	–	–	–	4	4
D-2	10	10	2	2	–	–	–	–	12	12
D-1	16	16	–	–	–	–	1	1	17	17
P-5	40	39	8	8	2	2	3	5	53	54
P-4/3	94	94	19	18	23	23	15	19	151	154
P-2/1	24	20	1	1	–	–	0	2	25	23
Total partiel	**189**	**184**	**31**	**30**	**25**	**25**	**19**	**27**	**264**	**266**
Agents des services généraux										
1re classe	6	5	–	–	–	–	–	–	6	5
Autres classes	91	87	12	11	–	–	7	10	110	108
Total partiel	**97**	**92**	**12**	**11**	**–**	**–**	**7**	**10**	**116**	**113**
Autres catégories										
Agents de sécurité	–	–	6	6	–	–	–	–	6	6
Agents locaux	2	2	28	29	21	19	12	12	63	62
Agents du Service mobile	–	–	8	7	11	10	0	0	19	17
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	3	5	–	–	–	–	3	5
Total partiel	**2**	**2**	**45**	**47**	**32**	**29**	**12**	**12**	**91**	**90**
Total	**288**	**278**	**88**	**88**	**57**	**54**	**38**	**49**	**471**	**469**

Tableau 3.5 **Personnel temporaire (autre que pour les réunions) demandé pour assurer les fonctions attachées aux postes qu'il est proposé de supprimer**[a]

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie/classe	*Durée (mois)*	*Ressources nécessaires*
P-5	1	18,6
G(AC)	4	25,6
G(AC)	8	49,9
Total		**94,1**

[a] Personnel temporaire (autre que pour les réunions) demandé à titre non renouvelable pour assurer pendant une période déterminée les fonctions attachées à trois postes qu'il est proposé de supprimer au tableau 12.4, leurs titulaires devant partir à la retraite au cours de l'exercice biennal.

Tableau 3.6 **Répartition des ressources par composante, en pourcentage**

	Budget ordinaire	*Quotes-parts hors budget ordinaire*	*Ressources extrabudgétaires*
A. Département des affaires politiques			
1. Organes directeurs[a]	–	–	–
a) Conseil de sécurité	–	–	–
b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	–	–	–
2. Direction exécutive et administration	0,6	–	2,8
3. Programme de travail			
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	3,3	–	56,7
Sous-programme 2. Assistance électorale	0,6	–	0,9
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	1,1	–	0,8
Sous-programme 4. Décolonisation	0,1	–	–
Sous-programme 5. Question de Palestine	0,5	–	–
Sous-programme 6. Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	0,2	–	15,7
Total partiel	**5,8**	**–**	**74,1**
4. Appui au programme	0,6	–	5,9
Total partiel, A	**7,0**	**–**	**82,8**
B. Missions politiques spéciales	90,4		
C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	1,4	–	–
D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	0,5	–	10,9
E. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	0,5	–	6,3
F. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	0,2	100,0	–
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

[a] Les crédits demandés à ce titre ne représentent qu'une infime partie de l'enveloppe budgétaire du chapitre et ne sont pas exprimés en pourcentage car ils sont insignifiants par rapport à l'ensemble du budget.

Ajustements techniques

3.12 La réduction de 96 814 800 dollars des crédits demandés au titre des missions politiques spéciales, qui figure dans la colonne des ajustements techniques, représente la différence entre le montant révisé des crédits ouverts en 2012-2013 et le montant des ressources prévues pour 2014-2015 pour 29 missions en cours, calculé en projetant le montant des crédits proposés pour 2013 sur chacune des deux années de l'exercice biennal 2014-2015, compte tenu des hypothèses préliminaires concernant la poursuite des missions établies en 2012, comme indiqué au paragraphe 17 du projet d'esquisse budgétaire pour 2014-2015 (A/67/259 et Corr.1), et de la non-reconduction de la

subvention accordée au Tribunal spécial pour la Sierra Leone en 2012. Cette réduction est en partie contrebalancée par un crédit de 539 700 dollars demandé au titre de l'effet-report de quatre nouveaux postes (2 P-4 au Bureau d'appui à la consolidation de la paix, 1 P-3 au Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé et 1 administrateur recruté sur le plan national au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient) approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013, en application de la résolution 66/248 de l'Assemblée générale.

Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

3.13 Une réduction des crédits d'un montant total de 35 339 000[1] dollars est proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale. Les principales réductions, chiffrées à 3 112 600 dollars compte non tenu des missions politiques spéciales[2], et les effets connexes sont indiqués dans le tableau 3.7 ci-après.

Tableau 3.7 **Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale**

	Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
1.	**Département des affaires politiques** **Programme de travail** *Sous-programme 1* Suppressions : 1 P-5 : spécialiste des questions politiques (hors classe) 4 P-2 : spécialiste des questions politiques (adjoint de 1e classe) Augmentation : Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	**Diminution du nombre de missions d'établissement des faits, de documents d'analyse et d'initiatives de bons offices dans les divisions concernées** Réduction nette : 1 377 600 dollars La suppression proposée de postes dans la Division des Amériques, la Division de l'Asie et du Pacifique, la Division des politiques et de la médiation et la Division de l'Afrique. Il se traduirait par une diminution du nombre de missions d'établissement des faits, de documents d'analyse et d'initiatives de bons offices dans ces divisions. Les moyens d'appui dont elles disposent pour contribuer aux activités de prévention et de médiation en Asie, dans les Amériques et en Afrique s'en ressentiraient. Un des objectifs et des mandats du Département étant de renforcer les partenariats établis avec les organisations régionales et sous-régionales, ces réductions d'effectifs affecteraient les moyens dont il dispose pour renforcer les capacités des organisations régionales, notamment de l'Organisation de la coopération islamique, en particulier dans le	**Programme de travail** *Sous-programme 1* Paragraphe 3.41 b) : Missions d'établissement des faits; analyses, conseils et directives politiques; contribution aux produits conjoints (de 75 en 2012-2013 à 70)	**Programme de travail** *Sous-programme 1* Tableau 3.17 a) ii) : nombre de missions de bons offices menées pour régler des conflits lorsque l'aide de l'ONU a été sollicitée 2012-2013 (estimation) : 30 2014-2015 (objectif) : 22 Tableau 3.17 b) ii) : pourcentage de projets favorisant la consolidation de la paix mis en œuvre dans des zones où des conflits ont été réglés ou prévenus 2012-2013 (estimation) : 67 %

[1] Dont 32 146 400 dollars au titre des missions politiques spéciales.

[2] Les réductions et effets connexes se rapportant aux missions politiques spéciales seront décrits dans les budgets respectifs de ces dernières pour 2014-2015.

Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
	domaine de la médiation. Les suppressions de postes proposées pourraient compromettre la qualité et la ponctualité de l'appui que le Département prête au Secrétaire général dans ses échanges avec les États Membres concernés sur les questions de l'alerte rapide et de la prévention et du règlement des conflits latents ou patents. Plusieurs des domaines dans lesquels le Département a établi depuis quelques années une collaboration étroite avec les États Membres et les organisations régionales recevraient moins d'appui de la part du Siège. La qualité de l'analyse pâtirait, dans certains cas, de la réduction du nombre d'administrateurs affectés à la recherche et à la vérification des faits. Compte tenu de l'étendue géographique de la Division de l'Asie et du Pacifique, la suppression du poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) nuirait particulièrement à l'autorité et à la qualité de la gestion de la Division.		2014-2015 (objectif) : 60 %
2. Programme de travail *Sous-programme 2* Suppression : 1 G(AC) : assistant de secrétariat *Sous-programme 3* Suppression : 1 G(AC) : assistant au service des séances Réduction : Personnel temporaire (autre que pour les réunions) *Sous-programme 4* Suppression : 1 G(AC) : assistant de secrétariat	**Réduction de l'appui administratif et des moyens de coordination** Réduction : 855 200 dollars Dans le cadre des sous-programmes 2, 3 et 4, les préparatifs des voyages pourraient prendre plus de temps. Il y aurait moins de ressources pour prendre des notes, notamment dans les réunions non prévues. La structure hiérarchique serait revue et les priorités des fonctionnaires redéfinies afin que cette réduction ait le moins de conséquences possible sur la mesure de leurs résultats. Dans le cadre du sous-programme 5, il est proposé de supprimer 1 poste de G(AC) et de réduire les crédits alloués aux consultants, aux frais généraux de fonctionnement et à la location de locaux. En conséquence, des documents historiques de l'ONU risquent de ne pas être conservés dans la base de données en ligne du système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL). Les exemplaires		**Programme de travail** *Sous-programme 5* Tableau 3.25 iii) : meilleure connaissance, au niveau international, des politiques et activités de l'Organisation concernant la question de Palestine (nombre d'utilisateurs d'UNISPAL et du site Web sur la question de Palestine) 2012-2013 (estimation) : 650 000

	Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
	Sous-programme 5 Suppression : 1 G(AC) : assistant à l'appui aux utilisateurs de logiciels Réduction : Consultants Frais généraux de fonctionnement Augmentation : Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	papier des documents de session de 8 conférences et réunions internationales organisées hors Siège par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien seraient supprimés. Ces réunions se tiendraient plus souvent dans des pays dotés des installations de conférence de l'ONU. Il y aurait moins de ressources pour apporter les améliorations demandées à apporter les améliorations demandées à UNISPAL et au programme de formation destiné à l'Autorité nationale palestinienne. La parution des publications demandées qui nécessitent une assistance en matière de recherche risque d'être retardée.		2014-2015 (objectif) : 640 000
	Sous-programme 6 Réduction : Voyages			
	Appui au programme Réduction : Heures supplémentaires Frais généraux de fonctionnement			
3.	**Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient** Reclassements : 1 P-3 en AN : fonctionnaire du budget 1 SM (assistant chargé des services généraux) en AL [assistant (soutien logistique)]	**Reclassements en AN et AL** Réduction : 341 700 dollars Les reclassements proposés seraient sans conséquence.	–	–

	Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
4.	**Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient** Réduction : Mobilier et matériel	**Prolongation de la durée de vie du matériel de transport** Réduction : 135 400 dollars La réduction proposée nécessiterait de prolonger la durée de vie des véhicules et de pièces de mobilier et matériels divers.		
5.	**Bureau d'appui à la consolidation de la paix** Suppression : 1 G(1e C) : assistant administratif (hors classe) Augmentation : Heures supplémentaires	**Répartition du travail entre les fonctionnaires** Réduction nette : 177 700 dollars La réduction proposée n'aurait pas beaucoup d'incidences sur le mandat du programme, car le bureau répartirait les tâches administratives entre les derniers agents des services généraux. Il est envisagé de demander davantage de ressources au titre des heures supplémentaires.		
6.	**Registre des dommages** Suppression : 1 G(AC) : assistant d'équipe Réduction : Dépenses d'imprimerie Augmentation : Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	**Répartition du travail et réduction des crédits ouverts au titre des services contractuels d'imprimerie** Réduction nette : 167 800 dollars La suppression de poste proposée se traduirait par une augmentation de la charge de travail, à répartir entre les membres du personnel d'appui, et risquerait de ralentir l'exécution des tâches. Elle n'aurait toutefois pas d'incidences sur l'exécution globale des produits du programme.	–	–
7.	**Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine** Réduction : Frais généraux de fonctionnement Fournitures et accessoires	**Alignement des dépenses opérationnelles sur les prévisions de dépenses** Réduction : 39 400 dollars La réduction proposée permettrait d'aligner les dépenses opérationnelles sur les prévisions de dépenses de l'exercice biennal 2012-2013.	–	–

Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
8. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine Réduction : Voyages	**Réduction des frais de voyages d'un haut responsable** Réduction : 17 800 dollars La réduction proposée des frais de voyages du chef du Bureau limiterait ses fonctions de représentation.		

Variations découlant des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015

3.14 Une réduction des crédits d'un montant total de 326 300 dollars est proposée pour l'exercice biennal 2014-2015, comme suite au rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire, comme indiqué dans le tableau 3.8 ci-après.

Tableau 3.8 **Variations proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire**

Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
Appui au programme Réduction : Heures supplémentaires Services contractuels Frais généraux de fonctionnement Fournitures et accessoires Mobilier et matériel	**Amélioration des dispositifs de recouvrement des coûts et réduction des coûts standard de référence et du nombre de comptes relevant d'accords de prestation de services** Réduction : 326 300 dollars Les facteurs suivants contribueraient à une réduction des crédits demandés au titre des communications : des factures téléphoniques plus détaillées, la baisse du coût unitaire de remplacement du matériel informatique, selon le barème des coûts standard du Bureau de l'informatique et des communications, l'abonnement à des services de recherche et d'information moins onéreux et la réduction du nombre de comptes d'accords de prestation de services. La facturation des communications téléphoniques étant plus détaillée depuis 2011, les dépenses auparavant financées au moyen du budget ordinaire peuvent dès lors être imputées sur les sources de financement voulues. Cette amélioration a aussi permis de repérer les gros consommateurs, susceptibles d'être intéressés par des formules d'abonnement personnalisées leur permettant de limiter les frais d'itinérance lors de leurs déplacements professionnels.	–	–

Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
	Suite à la réduction du nombre de comptes relevant de l'accord de prestation de services C, les stagiaires, qui ne sont généralement engagés que pour 3 mois, utilisent désormais des comptes de messagerie électronique génériques au lieu de comptes individuels.		

Quotes-parts hors budget ordinaire et autres ressources extrabudgétaires

3.15 Pendant l'exercice 2014-2015, des quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant estimatif de 15 847 000 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 41 259 200 dollars viendront s'ajouter aux ressources prévues pour financer les activités de fond dans les domaines de la diplomatie préventive, du règlement des conflits, de la médiation, du rétablissement de la paix et de sa consolidation, et de l'assistance électorale. Les quotes-parts hors budget ordinaire correspondent au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix liées au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

Autres éléments d'information

3.16 En application de la résolution 64/259 de l'Assemblée générale sur le principe de responsabilité, le Département a mis au point divers outils destinés à améliorer les résultats et le respect de ce principe : de grandes orientations et des directives sur l'évaluation, un cadre d'évaluation de l'impact et un cadre de formation et d'évaluation. Ce dernier recense toutes les mesures prises par le Département pour tirer les leçons de son action et évaluer ses retombées, de manière à améliorer l'efficacité et l'utilité de ses travaux, tant au Siège que sur le terrain.

3.17 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, le montant des ressources prévues pour financer les activités de suivi et d'évaluation s'élèverait à 304 900 dollars, soit l'équivalent de 14 mois de travail d'un administrateur et de 10 mois de travail d'un agent des services généraux (Autres classes), ce montant étant financé au moyen du budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires et réparti entre les différents sous-programmes.

3.18 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 3.1 ci-après et plus en détail dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 3.9 **Répartition des publications**

	2010-2011 (nombre effectif)			*2012-2013 (nombre estimatif)*			*2014-2015 (nombre estimatif)*		
	Support papier	*Support électro-nique*	*Support papier et support électronique*	*Support papier*	*Support électro-nique*	*Support papier et support électronique*	*Support papier*	*Support électro-nique*	*Support papier et support électro-nique*
Publications en série	6	49	66	5	48	67	–	72	43
Publications isolées	1	–	4	1	–	4	1	–	4
Total	**7**	**49**	**70**	**6**	**48**	**71**	**1**	**72**	**47**

3.19 Conformément à la résolution 64/259 de l'Assemblée générale, le Département a adopté un certain nombre de mesures visant à rationaliser les opérations et à éliminer les doubles emplois. Un accord de prestation de services a été signé avec le Département de l'appui aux missions concernant l'appui aux missions politiques spéciales dirigées par le Département des affaires politiques. Cet accord permet au Département et aux missions politiques spéciales qu'il dirige de recourir aux services fournis par les centres de services régionaux, notamment les moyens aériens et l'appui administratif ou logistique communs. En outre, une note d'orientation sur l'assistance électorale a été élaborée, signée par le Département et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et diffusée dans tout le système. Il s'agit là d'un jalon important dans l'action menée pour rationaliser et coordonner l'assistance électorale dans le cadre du système des Nations Unies. Le Département a continué de collaborer étroitement avec les partenaires de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest instituée pour lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité transnationale organisée, à savoir avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Département des opérations de maintien de la paix, INTERPOL et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, et surtout avec la Commission de consolidation de la paix, pour promouvoir la mise en œuvre de l'Initiative, faciliter les activités de sensibilisation et mobiliser des ressources.

A. Département des affaires politiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 84 061 900 dollars

Tableau 3.10 **Ressources nécessaires, par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	2010-2011 (dépenses effectives)	*2012-2013 (taux révisés)*	*Variation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2014-2015 (montant prévu)*
			Montant	*Pourcentage*			
1. Organes directeurs							
Conseil de sécurité	67,7	227,4	(20,0)	(8,8)	207,4	9,9	217,3
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	63,9	69,9	–	–	69,9	3,3	73,2
Total partiel	**131,6**	**297,4**	**(20,0)**	**(8,8)**	**277,3**	**13,2**	**290,5**

	2010-2011 (dépenses effectives)	*2012-2013 (taux révisés)*	*Variation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2014-2015 (montant prévu)*
			Montant	*Pourcentage*			
2. Direction exécutive et administration	6 923,7	7 317,2	–	–	7 317,2	230,0	7 547,2
3. Programme de travail							
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	35 001,7	40 706,2	(1 359,0)	(3,3)	39 347,2	1 146,9	40 494,1
Sous-programme 2. Assistance électorale	6 021,4	7 692,9	(155,8)	(2,0)	7 537,1	225,4	7 762,5
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	14 361,2	13 896,3	(198,8)	(1,4)	13 697,5	430,4	14 127,9
Sous-programme 4. Décolonisation	1 788,6	1 567,0	(155,8)	(9,9)	1 411,2	–	1 411,2
Sous-programme 5. Question de Palestine	5 257,2	6 058,2	(242,6)	(4,0)	5 815,6	202,0	6 017,6
Sous-programme 6. Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	1 538,1	2 133,3	(40,0)	(1,9)	2 093,3	64,5	2 157,8
Total partiel	**63 968,1**	**72 053,9**	**(2 152,0)**	**(3,0)**	**69 901,9**	**2 069,2**	**71 971,1**
4. Appui au programme	6 239,5	7 012,6	(447,1)	(6,4)	6 565,5	276,1	6 841,6
Total (1)	**77 262,9**	**86 681,0**	**(2 619,1)**	**(3,0)**	**84 061,9**	**2 588,5**	**86 650,4**

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2010-2011 (dépenses effectives)	*2012-2013 (taux révisés)*	*Source de financement*	*2014-2015 (montant prévu)*
1. Direction exécutive et administration	270,8	–		1 217,0
2. Programme de travail				
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	24 351,5	23 112,6		24 202,9
Sous-programme 2. Assistance électorale	350,7	380,5		363,9
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	124,3	332,8		332,8
Sous-programme 6. Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	2 434,9	6 002,4		6 719,8
Total partiel	**27 261,4**	**29 828,3**		**31 619,4**
3. Appui au programme	1 416,8	2 721,2		2 520,2
Total partiel (2)	**28 949,0**	**32 549,5**		**35 356,6**
Total	**106 211,9**	**119 230,5**		**122 007,0**

Tableau 3.11 **Postes nécessaires**

			Postes temporaires							
	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Budget ordinaire*		*Quotes-parts hors budget ordinaire*		*Ressources extrabudgétaires*		*Total*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*[a]	*2014-2015*[b]	*2012-2013*	*2014-2015*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
SSG	2	2	–	–	–	–	–	–	2	2
D-2	8	8	–	–	–	–	–	–	8	8
D-1	15	15	–	–	–	–	–	–	15	15
P-5	36	35	1	1	–	–	0	2	37	38
P-4/3	88	88	–	–	–	–	12	16	100	104
P-2/1	24	20	–	–	–	–	0	2	24	22
Total partiel	**174**	**169**	**1**	**1**	**-**	**-**	**12**	**20**	**187**	**190**
Agents des services généraux										
1re classe	5	5	–	–	–	–	–	–	5	5
Autres classes	88	84	3	3	–	–	5	8	96	95
Total partiel	**93**	**89**	**3**	**3**	**–**	**–**	**5**	**8**	**101**	**100**
Total	**267**	**258**	**4**	**4**	**–**	**–**	**17**	**28**	**288**	**290**

[a] Dont 8 postes imputés au Fonds d'affectation spéciale pour les affaires politiques [5 P-4, 2 P-3, 1 G(AC)], 1 poste P-3 imputé au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité* au titre de l'appui au programme, 3 postes imputés au Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antiterroriste [1 P-4, 1 P-3, 1 G(AC)] et 5 postes financés par le Compte spécial [1 P-4, 1 P-3 et 3 G(AC)].

[b] Dont 14 postes imputés au Fonds d'affectation spéciale pour les affaires politiques [2 P-5 6 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 1 G(AC)], 1 poste P-3 imputé au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité*, 8 postes imputés au Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antiterroriste [2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 3 G(AC)] et 5 postes financés par le Compte spécial [1 P-4, 1 P-3 et 3 G(AC)].

1. Organes directeurs

a) Conseil de sécurité

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 207 400 dollars

3.20 Le Conseil de sécurité, un des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies, assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme stipulé à l'Article 28 de la Charte, le Conseil est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. En sus des réunions périodiques, le Président peut convoquer des séances du Conseil toutes les fois qu'il le juge nécessaire ainsi qu'à la demande de tout membre du Conseil et dans le contexte des Articles 11, 35 et 99 de la Charte.

3.21 En conséquence, le Département n'est pas en mesure de prévoir avec précision le nombre de séances que le Conseil de sécurité tiendra au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

3.22 En vertu de l'Article 29 de la Charte, le Conseil de sécurité peut créer les organes subsidiaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Le Comité d'état-major, créé en application de l'Article 47 de la Charte, est le seul organe subsidiaire du Conseil cité nommément dans la Charte. Outre le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, le Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés et le Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004), il existe actuellement 17 autres organes subsidiaires, à savoir le Comité d'admission de nouveaux Membres, le Comité pour les réunions hors Siège du Conseil, le Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et ses trois sous-comités, le Comité créé par la résolution 1540 (2004) et ses trois sous-comités, ainsi que les comités des sanctions suivants : le Comité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, le Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, le Comité créé par la résolution 1518 (2003), le Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, le Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, le Comité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire, le Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, le Comité créé par la résolution 1636 (2005), le Comité créé par la résolution 1718 (2006), le Comité créé par la résolution 1737 (2006), le Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, le Comité créé par la résolution 1988 (2011) et le Comité créé par la résolution 2048 (2012). Par ailleurs le Conseil a créé l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, chargée de seconder le Comité du Conseil de sécurité créé par les résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011), le Groupe d'experts sur le Libéria, le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, le Groupe de contrôle et de suivi en Somalie et en Érythrée, le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, le Groupe d'experts sur le Soudan, le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée, le Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran et le Groupe d'experts sur la Libye.

3.23 La répartition des ressources prévues pour le Conseil de sécurité est indiquée dans le tableau 3.12 ci-dessous.

Tableau 3.12 **Ressources nécessaires : Conseil de sécurité**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	227,4	207,4	–	–
Total	**227,4**	**207,4**	**–**	**–**

3.24 Les ressources indiquées dans le tableau 3.12 serviraient à financer les déplacements que les présidents des comités des sanctions créés par le Conseil de sécurité doivent effectuer pour évaluer en personne l'efficacité et l'effet des sanctions, ainsi que des travaux contractuels d'imprimerie. La diminution de 20 000 dollars provient de la rubrique Voyages, pour laquelle cette réduction est proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.

b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 69 900 dollars

3.25 Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a été créé en application de la résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale. Il se réunit tout au long de l'année, en fonction des besoins, et présente un rapport annuel à l'Assemblée. Dans le cadre des efforts qu'il déploie en faveur de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (voir sous-programme 5), conformément à son mandat, le Comité participe à des réunions, envoie des délégations en mission et, selon les besoins, invite des personnalités ou des experts. Le mandat du Comité, qui s'est élargi au fil des ans, a été réaffirmé tout récemment par l'Assemblée dans sa résolution 67/20. Il est prévu que le Comité sera maintenu jusqu'à ce que l'on parvienne à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, que les accords de paix israélo-palestiniens soient effectivement appliqués et que le peuple palestinien puisse exercer pleinement ses droits inaliénables.

3.26 La répartition des ressources prévues pour le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien est indiquée dans le tableau 3.13 ci-dessous.

Tableau 3.13 **Ressources nécessaires : Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	69,9	69,9	–	–
Total	**69,9**	**69,9**	**–**	**–**

3.27 Les ressources indiquées dans le tableau 3.13 serviraient à financer les déplacements des représentants du Comité et des personnalités invitées par celui-ci.

2. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 317 200 dollars

3.28 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques assure la direction, la supervision et l'administration générales du Département. Outre ses fonctions de chef de département, le Secrétaire général adjoint assume auprès du Secrétaire général des fonctions de conseil et d'appui dans le domaine politique; il donne des conseils et des directives de caractère politique aux envoyés spéciaux et aux représentants spéciaux du Secrétaire général; il dirige et administre des missions de bons offices ou d'établissement des faits et des missions politiques spéciales; il engage des consultations et des négociations visant au règlement pacifique des différends; il joue le rôle de coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale; enfin, il convoque les réunions ordinaires du Comité exécutif pour la paix et la sécurité.

3.29 À la suite de l'application de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Département des affaires politiques, ce dernier est mieux à même de fournir des analyses politiques de qualité, de formuler des recommandations sur les situations de crise et d'élaborer des

stratégies cohérentes de prévention des conflits. La consolidation et le renforcement du Département ont permis à la direction de consacrer davantage de temps à la fourniture d'orientations stratégiques, de veiller à assurer une plus grande complémentarité avec les autres départements et avec les fonds, programmes et organismes des Nations Unies, et d'accroître les échanges entre les divisions du Département, celui-ci étant désormais mieux en mesure de régler en temps voulu et avec plus d'efficacité et de souplesse toute une série de problèmes en matière de prévention, de consolidation de la paix, d'assistance électorale et de médiation, notamment de conseiller le Secrétaire général et de mobiliser le système des Nations Unies pour mettre sur pied une action cohérente face aux crises. Cela lui a également permis de mieux tirer parti des enseignements tirés de l'expérience, des conseils reçus et des pratiques optimales. Le Département continuera de renforcer son appui aux initiatives politiques et processus de paix, notamment en fournissant des services de médiation professionnels, qui permettent une intervention rapide face aux demandes urgentes de médiation.

3.30 Dans l'exercice de ses responsabilités, le Secrétaire général adjoint est secondé par deux sous-secrétaires généraux. L'un supervise la Division de l'Afrique I, la Division de l'Afrique II et la Division des affaires du Conseil de sécurité, et l'autre la Division des Amériques, la Division de l'Europe, la Division de l'Asie et du Pacifique, la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest, la Division des droits des Palestiniens et le Groupe de la décolonisation. La Division de l'assistance électorale, la Division des politiques, des partenariats et de l'appui à la médiation ainsi que l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme relèvent directement du Secrétaire général adjoint.

3.31 Le secrétariat du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, créé en application de la résolution 56/241 de l'Assemblée générale, rend compte directement au Secrétaire général adjoint et le seconde dans la tâche qui lui a été confiée de convoquer les réunions du Comité. Une de ses principales fonctions consiste à assurer la liaison à l'échelle du système des Nations Unies lors de l'établissement des documents de fond pour le Comité et le suivi de ses décisions.

3.32 Afin d'épauler le Secrétaire général adjoint dans ses fonctions de contrôle et de gestion, le Bureau du Secrétaire général adjoint comprend des coordonnateurs pour chacun des volets suivants : sécurité (le titulaire assurant la liaison avec le Département de la sûreté et de la sécurité), suivi et évaluation (appliquant le programme de suivi et d'évaluation du Département) et missions politiques spéciales (assurant la liaison avec chaque division et le Département de l'appui aux missions pour les questions d'orientation générale, et exerçant également d'autres fonctions clefs de coordination et de gestion pour veiller à la cohérence de la coordination des politiques, des ressources humaines et de la gestion financière lors de la fourniture d'une assistance aux missions politiques spéciales menées par le Département des affaires politiques).

3.33 Faisant suite aux demandes formulées par les organismes des Nations Unies, le Bureau du Secrétaire général adjoint donne des directives pour assurer une coopération et une coordination étroites en matière de paix et de sécurité avec les entités, organismes, fonds et programmes. C'est ainsi qu'en octobre 2010, le Département a organisé pour la première fois un séminaire-retraite sur le thème des défis politiques rencontrés sur le terrain, réunissant les chefs des composantes politiques de 12 missions. En septembre 2010, le Département et le PNUD ont adopté d'un commun accord une note d'orientation révisée sur l'assistance électorale, qui vise à établir des directives claires sur les attributions et responsabilités du Département et du PNUD dans ce domaine. Les liens entre le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions ont été consolidés et formalisés grâce à la mise en place de services consultatifs, le but étant de renforcer l'appui aux missions politiques spéciales menées par le Département des affaires politiques. Une politique a été arrêtée en matière de délégation de pouvoir dans les missions placées sous la conduite du Département des affaires politiques, définissant le rôle et les

responsabilités de chaque département et de chaque mission, et un accord de prestation de services a été signé entre le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions.

Tableau 3.14 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Programme de travail efficacement géré dans la limite des ressources humaines et financières disponibles	a) i) Produits et services fournis en temps voulu *Mesure des résultats* (Pourcentage de documents/services fournis dans les délais ou en avance) 2010-2011 : 98 % 2012-2013 (estimation) : 98 % 2014-2015 (objectif) : 100 % ii) Utilisation efficace et efficiente des ressources conformément aux priorités fixées et aux politiques et procédures de l'Organisation *Mesure des résultats* (Taux d'exécution du budget en pourcentage des crédits révisés ouverts) 2010-2011 : 98 % 2012-2013 (estimation) : 98 % 2014-2015 (objectif) : 98 %
b) Appui technique et administratif efficace fourni aux missions politiques spéciales, bureaux extérieurs et envoyés de haut rang pour lesquels le Département est chef de file de l'appui	b) Degré de satisfaction des bureaux extérieurs, des missions politiques spéciales et des envoyés spéciaux en ce qui concerne l'appui fourni par le Département à partir du Siège *Mesure des résultats* 2010-2011 : taux de satisfaction de 98 % 2012-2013 (estimation) : taux de satisfaction de 98 % 2014-2015 (objectif) : taux de satisfaction de 100 %
c) Meilleur respect des délais de soumission de la documentation	c) Augmentation du pourcentage de documents d'avant-session soumis dans les délais prescrits *Mesure des résultats* 2010-2011 : 90 % 2012-2013 (estimation) : 90 % 2014-2015 (objectif) : 100 %

Facteurs externes

3.34 Le programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres y apportent leur appui; b) aucun fait nouveau d'ordre politique, économique ou social – soudain ou imprévu – ne vient nuire à son exécution; c) les ressources financières et humaines requises sont disponibles.

Produits

3.35 Les produits de l'exercice 2014-2015 seront les suivants : services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire) :

a) Administration et gestion d'ensemble : gestion efficace du Département des affaires politiques, des travaux du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés et des missions politiques spéciales;

b) Strict respect du Règlement financier et des règles de gestion financière et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies;

c) Exécution des mandats confiés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité;

d) Organisation de réunions sur des questions d'intérêt mutuel avec des responsables du Secrétariat, des bureaux hors Siège et des fonds et programmes des Nations Unies, et participation à ces réunions.

3.36 La répartition des ressources pour la composante direction exécutive et administration est indiquée dans le tableau 3.15 ci-après.

Tableau 3.15 **Ressources nécessaires : direction exécutive et administration**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2012-2013	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	6 928,2	6 928,2	23	23
Autres objets de dépense	389,0	389,0	–	–
Total partiel	**7 317,2**	**7 317,2**	**23**	**23**
Ressources extrabudgétaires	–	1 217,0	–	3
Total	**7 317,2**	**8 534,2**	**23**	**26**

3.37 Le montant indiqué pour la rubrique Postes dans le tableau 3.15 permettrait de reconduire 23 postes [1 SGA, 2 SSG, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 11 G(AC)]. Le montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes (389 000 dollars) correspond aux voyages (385 200 dollars) et aux frais de représentation (3 800 dollars).

3.38 Pendant l'exercice biennal 2014-2015, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 1 217 000 dollars viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire.

3. Programme de travail

Tableau 3.16 **Ressources nécessaires, par sous-programme**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2012-2013	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	40 706,2	39 347,2	132	127
2. Assistance électorale	7 692,9	7 537,1	24	23
3. Affaires du Conseil de sécurité	13 896,3	13 697,5	51	50
4. Décolonisation	1 567,0	1 411,2	5	4
5. Question de Palestine	6 058,2	5 815,6	16	15
6. Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	2 133,3	2 093,3	6	6
Total partiel	**72 053,9**	**69 901,9**	**234**	**225**
Ressources extrabudgétaires	29 828,3	31 619,4	12	20
Total	**101 882,2**	**101 521,3**	**246**	**245**

Sous-programme 1
Prévention, maîtrise et règlement des conflits

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 39 347 200 dollars

3.39 La responsabilité opérationnelle de la mise en œuvre du sous-programme 1 incombe aux divisions régionales et à la Division des politiques et de la médiation. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 1 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 3.17 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Promouvoir la paix et la sécurité internationales en assurant la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits par des moyens pacifiques

Réalisations escomptées du Secrétariat	**Indicateurs de succès**
a) Amélioration de la capacité des États Membres de détecter, prévenir et régler les situations de conflit	a) i) Taux de réponse à l'ensemble des demandes d'action préventive émanant d'États Membres ou d'organisations régionales : 100 % *Mesure des résultats* 2010-2011 : 100 % 2012-2013 (estimation) : 100 % 2014-2015 (objectif) : 100 %

	ii) Nombre de missions de bons offices menées pour régler des conflits lorsque l'aide de l'ONU a été sollicitée *Mesure des résultats* 2010-2011 : 10 missions de bons offices 2012-2013 (estimation) : 30 missions 2014-2015 (objectif) : 22 missions
b) Maintien sur les rails des processus de paix en cours	b) i) Pourcentage de demandes présentées à des États Membres ou des organisations régionales à l'appui d'un processus de paix qui ont permis de prévenir ou de régler un conflit *Mesure des résultats* 2010-2011 : 47 % 2012-2013 (estimation) : 50 % 2014-2015 (objectif) : 50 % ii) Pourcentage de projets favorisant la consolidation de la paix mis en œuvre dans des zones où des conflits ont été réglés ou prévenus *Mesure des résultats* 2010-2011 : 70 % 2012-2013 (estimation) : 67 % 2014-2015 (objectif) : 60 %

Facteurs externes

3.40 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres ont la volonté politique de collaborer à l'exécution intégrale du sous-programme; b) aucun fait nouveau d'ordre politique, économique ou social – soudain ou imprévu – ne vient nuire à son exécution.

Produits

3.41 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières, selon les besoins;

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et diverses organisations régionales et sous-régionales (1); rapports sur diverses questions ayant trait à la paix et à la sécurité (une vingtaine);

ii) Conseil de sécurité : documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur diverses questions ayant trait à la paix et à la sécurité (une centaine);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Missions d'établissement des faits et autres missions spéciales effectuées au nom du Secrétaire général;

ii) Activités techniques : documents analytiques, notes d'évaluation et d'orientation et documents et autres supports d'information axés sur l'alerte rapide et sur la présentation de possibilités et de recommandations en matière d'action préventive et de consolidation de la paix, compte tenu des questions relatives à la problématique hommes-femmes, notamment les notes de synthèse, documents d'information, liste de questions à aborder et profils établis dans la perspective de réunions que le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général tiennent à New York et hors Siège; gestion des bases de données des divisions sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales à l'usage du Secrétaire général et des hauts fonctionnaires;

iii) Participation à des stages, séminaires et réunions d'universitaires consacrés à la diplomatie préventive ainsi qu'au rétablissement et à la consolidation de la paix;

iv) Formulation de conseils et d'orientations politiques à l'intention des représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général; appui fonctionnel et politique aux initiatives de rétablissement et de consolidation de la paix, et notamment appui aux opérations sur le terrain et à l'action des représentants, envoyés spéciaux et conseillers du Secrétaire général; appui fonctionnel aux missions de bons offices et de médiation et aux négociations menées par l'ONU pour prévenir et régler des conflits;

v) Apports à des produits communs : rapports sur diverses questions ayant trait à la paix et à la sécurité (environ 70).

3.42 La répartition des ressources pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 3.18 ci-dessous.

Tableau 3.18 **Ressources nécessaires : sous-programme 1**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2012-2013	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	39 795,4	38 417,8	132	127
Autres objets de dépense	910,8	929,4	–	–
Total partiel	**40 706,2**	**39 347,2**	**132**	**127**
Ressources extrabudgétaires	23 112,6	24 202,9	8	11
Total	**63 818,8**	**63 550,1**	**140**	**138**

3.43 Le montant indiqué à la rubrique Postes du tableau 3.18 permettrait de financer le maintien de 127 postes [5 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 25 P-4, 24 P-3, 14 P-2/1 et 33 G(AC)]. La diminution de 1 377 600 dollars découle de la suppression d'un poste P-5 de spécialiste des questions politiques (hors classe) et de quatre postes P-2 de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1re classe) qui est proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme indiqué au point 1 du tableau 3.7 ci-dessus.

3.44 Le montant de 929 400 dollars demandé à la rubrique Autres objets de dépense doit servir à financer les services de consultants et d'experts sur des questions relatives aux missions de bons offices, à la diplomatie préventive et au rétablissement de la paix (62 400 dollars) et les frais de voyage du personnel envoyé en mission (848 400 dollars). En outre, un montant de 18 600 dollars est demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour maintenir à court terme le poste P-5 du spécialiste des questions politiques (hors classe) jusqu'au départ à la retraite de son titulaire à la fin de janvier 2014 (la suppression de ce poste étant proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme indiqué ci-dessus et au point 1 du tableau 3.7). Les montants prévus au titre des dépenses de fonctionnement pour le sous-programme, couvrant le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les heures supplémentaires et les fournitures et services, sont regroupés dans la composante appui au programme.

3.45 Les ressources extrabudgétaires (ressources humaines et financières) prévues pour le sous-programme sont estimées à 24 202 900 dollars. Ce montant est en augmentation de 1 090 300 dollars par rapport à 2012-2013, compte tenu du volume attendu des contributions destinées à financer les activités en cours.

Sous-programme 2
Assistance électorale

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 537 100 dollars

3.46 La responsabilité de la mise en œuvre du sous-programme 2 incombe à la Division de l'assistance électorale, qui dirige et guide toutes les activités d'assistance électorale de l'Organisation des Nations Unies. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 3.19 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités des gouvernements qui en font la demande, en particulier grâce à la consolidation des institutions électorales nationales

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
Renforcement de la capacité des États Membres demandant une assistance électorale de consolider leurs processus démocratiques et de mettre en place, d'améliorer et d'affiner leurs institutions et mécanismes électoraux	Pourcentage d'États Membres ayant demandé une assistance qui ont renforcé leurs institutions électorales *Mesure des résultats* 2010-2011 : 40 demandes (20 par an) 2012-2013 (estimation) : 40 demandes (20 par an) 2014-2015 (objectif) : 40 demandes (20 par an)

Facteurs externes

3.47 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si la situation de chacun des pays demandant à bénéficier d'une assistance électorale est propice à la tenue d'élections crédibles.

Produits

3.48 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : Assemblée générale :

i) Services fonctionnels pour les séances plénières, selon les besoins;

ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur l'affermissement du rôle des Nations Unies aux fins du renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes et de l'action en faveur de la démocratisation (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Missions d'établissement des faits : missions d'évaluation des besoins destinées à concevoir des interventions stratégiques de l'ensemble du système des Nations Unies répondant aux demandes d'assistance électorale formulées par des États Membres (40);

ii) Activités techniques : gestion du fichier informatique, organisé par compétences, d'experts électoraux de l'ONU; préservation de la mémoire institutionnelle de l'ONU en matière d'assistance électorale; production, et diffusion auprès des États Membres, de directives techniques et de documents de référence sur les processus électoraux, les cadres législatifs régissant les élections, ainsi que l'organisation et la gestion des scrutins (5);

iii) Promotion d'instruments juridiques : instauration de partenariats institutionnels et de mécanismes de coopération avec diverses organisations capables d'apporter une assistance électorale aux États Membres (3);

iv) Séminaires destinés à des utilisateurs extérieurs : séminaires de formation et colloques internationaux destinés aux gestionnaires et fonctionnaires des autorités électorales nationales et régionales, consacrés à la conception, la planification et la mise en œuvre autonome de processus électoraux transparents et soumis au principe de responsabilité (3);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : projets opérationnels : coordination de l'action des observateurs internationaux et appui à ceux-ci (7); conception de projets visant à étendre ou renforcer les capacités des autorités électorales nationales, s'agissant en particulier de la transversalisation de la problématique hommes-femmes, de l'établissement des listes électorales et de la modernisation des processus électoraux (15); missions d'assistance technique à des projets opérationnels d'appui aux activités électorales (30).

3.49 La répartition des ressources pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 3.20.

Tableau 3.20 **Ressources nécessaires : sous programme 2**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2012-2013	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	7 309,3	7 153,5	24	23

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2012-2013	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Autres objets de dépense	383,6	383,6	–	–
Total partiel	**7 692,9**	**7 537,1**	**24**	**23**
Ressources extrabudgétaires	380,5	363,9	–	–
Total	**8 073,4**	**7 901,0**	**24**	**23**

3.50 Le montant de 7 153 500 dollars indiqué à la rubrique Postes permettrait de financer le maintien de 23 postes [1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 3 P-3 et 7 G(AC)]. La diminution de 155 800 dollars découle de la suppression d'un poste d'assistant de secrétariat [agent des services généraux (Autres classes)] qui est proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme indiqué au point 2 du tableau 3.7 ci-dessus. Le montant de 383 600 dollars demandé à la rubrique Autres objets de dépense doit servir à financer les services de consultants dans des domaines spécialisés intéressant des pays particuliers, pour lesquels les compétences requises ne sont pas disponibles en interne (81 600 dollars) et les frais de voyage (302 000 dollars). Les montants prévus au titre des dépenses de fonctionnement pour le sous-programme, couvrant le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les heures supplémentaires et les fournitures et services, sont regroupés dans la composante appui au programme.

3.51 Les ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2014-2015, estimées à 363 900 dollars, serviront à financer d'éventuelles missions préliminaires ou missions d'évaluation des besoins entreprises comme suite à des demandes d'assistance électorale, ainsi que des missions électorales urgentes liées à la prévention d'un conflit ou au démarrage d'une mission. Elles serviront aussi à financer les activités électorales indispensables pour faire face aux nouveaux besoins apparaissant au cours de l'exécution d'un programme d'assistance électorale, un système de gestion des connaissances (notamment les recherches sur d'importantes questions de politique générale, l'élaboration de directives et normes internationales, et le suivi et l'évaluation des enseignements tirés de l'expérience et des résultats obtenus), l'organisation d'ateliers et de conférences consacrés à des questions électorales ou la participation à de tels ateliers et conférences, et les évaluations postélectorales visant à coordonner, à l'échelle du système, les activités de consolidation de la paix ou de démocratisation au lendemain d'un conflit. Le montant prévu est en augmentation par rapport à 2012-2013, compte tenu du volume attendu des contributions destinées à financer les activités en cours.

Sous-programme 3
Affaires du Conseil de sécurité

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 13 697 500 dollars

3.52 La responsabilité de la mise en œuvre du sous-programme 3 incombe à la Division des affaires du Conseil de sécurité, qui dispensera des conseils et fournira des services fonctionnels au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires, en particulier aux comités des sanctions, aux équipes et groupes de surveillance des sanctions, au Comité contre le terrorisme, au Comité créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil, aux groupes de travail informels et au Comité d'état-major. Le

sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 3.21 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Faciliter les débats et la prise de décisions concrètes par le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration des aspects du service des séances touchant l'organisation et les procédures, et renforcement des services fonctionnels et techniques de secrétariat fournis aux États Membres et à d'autres participants aux réunions prescrites	a) Degré de satisfaction des membres du Conseil de sécurité et de l'ensemble des États Membres de l'ONU en ce qui concerne les services fournis par la Division des affaires du Conseil de sécurité *Mesure des résultats* 2010-2011 : 95 % d'avis favorables 2012-2013 (estimation) : 100 % d'avis favorables 2014-2015 (objectif) : 100 % d'avis favorables
b) Amélioration de l'accès aux informations relatives aux travaux du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires	b) i) Augmentation du nombre de pages du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* consultées en ligne *Mesure des résultats* 2010-2011 : 1 683 737 pages consultées 2012-2013 (estimation) : 1 725 830 pages consultées 2014-2015 (objectif) : 1 767 924 pages consultées ii) Augmentation du nombre de consultations de la page d'accueil du Conseil de sécurité *Mesure des résultats* 2010-2011 : 5 062 826 visites 2012-2013 (estimation) : 5 189 397 visites 2014-2015 (objectif) : 5 315 967 visites
c) Application des décisions du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires nécessitant un appui fonctionnel	c) i) Augmentation du pourcentage de mécanismes de suivi dépendant des comités des sanctions créés par le Conseil de sécurité qui ont été établis dans les délais prescrits par les résolutions du Conseil *Mesure des résultats* 2010-2011 : 100 % 2012-2013 (estimation) : 100 % 2014-2015 (objectif) : 100 % ii) Envoi des missions du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires dans les délais prescrits par l'organe compétent

Mesure des résultats

(Pourcentage de rapports de mission détaillés soumis dans les délais prescrits)

2010-2011 : 100 %
2012-2013 (estimation) : 100 %
2014-2015 (objectif) : 100 %

Facteurs externes

3.53 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les États Membres font preuve de la volonté politique nécessaire.

Produits

3.54 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale : documentation destinée aux organes délibérants : notifications du Secrétaire général à l'Assemblée au titre du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (2); rapports du Conseil de sécurité à l'Assemblée (2);

ii) Conseil de sécurité :

a. Services fonctionnels pour les réunions : séances et consultations plénières du Conseil, selon les besoins; réunions des groupes de travail informels du Conseil et consultations bilatérales et multilatérales, selon les besoins; réunions d'organes subsidiaires du Conseil, notamment les comités des sanctions, selon les besoins;

b. Documentation destinée aux organes délibérants : facilitation de la publication de documents du Conseil de sécurité; documentation relative aux travaux des organes subsidiaires du Conseil, notamment les comités des sanctions; listes de communications émanant de particuliers et d'organismes non gouvernementaux au sujet de questions dont le Conseil est saisi, dressées en application du paragraphe A de l'annexe à son règlement intérieur provisoire; résolutions et décisions du Conseil; exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil est saisi (additifs hebdomadaires);

iii) Assistance aux représentants et aux rapporteurs : tenue à jour d'un fichier d'experts afin de faciliter le recrutement rapide de personnes qualifiées pour siéger au sein des groupes d'experts; fourniture d'appui administratif et de directives techniques aux groupes d'experts ayant reçu un mandat du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne le suivi et l'application des sanctions;

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Publications en série : suppléments actualisant le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*;

ii) Missions d'établissement des faits : missions de membres ou de présidents d'organes subsidiaires du Conseil de sécurité, notamment les comités des sanctions (2) et missions du Conseil dans des régions ou des pays concernés par les questions dont le Conseil est saisi (4);

iii) Activités techniques : amélioration continue de l'affichage des documents du Conseil de sécurité sur le site Web de l'ONU, notamment du *Répertoire* traduit dans toutes les langues officielles de l'Organisation; amélioration et reconfiguration des pages du site Web des organes subsidiaires du Conseil, à la demande des membres;

iv) Séminaires destinés à des utilisateurs extérieurs : colloques et documents de travail : contribution au dialogue permanent sur les questions d'ordre général relatives aux sanctions, et perfectionnement de ce mécanisme afin de le rendre plus efficace et moins préjudiciable aux groupes vulnérables et aux États tiers;

c) Coopération technique (budget ordinaire) : stages, séminaires et ateliers : initiation des nouveaux membres du Conseil de sécurité aux pratiques, procédures et méthodes de travail du Conseil et de ses organes subsidiaires, qui sont en constante évolution.

3.55 La répartition des ressources pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 3.22.

Tableau 3.22 **Ressources nécessaires : sous programme 3**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2012-2013	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	13 627,3	13 471,5	51	50
Autres objets de dépense	269,0	226,0	–	–
Total partiel	**13 896,3**	**13 697,5**	**51**	**50**
Ressources extrabudgétaires	332,8	332,8	1	1
Total	**14 229,1**	**14 030,3**	**52**	**51**

3.56 Le montant de 13 471 500 dollars indiqué à la rubrique Postes du tableau 3.22 permettrait de financer le maintien de 50 postes [1 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 5 P-2/P-1, 3 G(1e C) et 20 G(AC)]. La diminution de 155 800 dollars des crédits demandés s'explique par la suppression d'un poste d'assistant au service des séances [G(AC)] qui est proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme indiqué au point 2 du tableau 3.7 ci-dessus.

3.57 Le montant de 226 000 dollars demandé à la rubrique Autres objets de dépense doit servir à financer le personnel temporaire (autre que pour les réunions) requis pour le sous-programme (106 600 dollars), les services de consultants et d'experts (36 000 dollars), les frais de voyage (34 800 dollars) et les services contractuels (48 600 dollars). La baisse nette de 43 000 dollars tient à la réduction proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme indiqué au point 2 du tableau 3.7.

3.58 Les ressources extrabudgétaires pour l'exercice 2014-2015, estimées à 332 800 dollars, doivent permettre à la Division de continuer à s'assurer les services du personnel temporaire et des consultants qui aident le Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte à établir les suppléments au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

Sous-programme 4
Décolonisation

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 411 200 dollars

3.59 La responsabilité de la mise en œuvre du sous-programme 4 incombe au Groupe de la décolonisation, qui fournira un appui au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi qu'à l'Assemblée générale. Les questions liées à la décolonisation relèvent des dispositions pertinentes de la Charte et sont également régies par les principes de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant notamment dans les résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 3.23 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Promouvoir la décolonisation conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale pour les 16 derniers territoires non autonomes, afin de parvenir à l'élimination complète du colonialisme

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
Le Comité spécial et l'Assemblée générale sont en mesure de mener à bien leurs mandats respectifs en matière de décolonisation et de faire progresser la décolonisation des 16 derniers territoires non autonomes.	i) Soumission dans les délais prescrits des documents destinés aux organes délibérants *Mesure des résultats* 2010-2011 : 100 % 2012-2013 (estimation) : 100 % 2014-2015 (objectif) : 100 % ii) Appui soutenu aux travaux du Comité spécial pour faciliter la communication avec les puissances administrantes *Mesure des résultats* (Pourcentage de documents de travail du Secrétariat établis avec la participation des puissances administrantes) 2010-2011 : 100 % 2012-2013 (estimation) : 100 % 2014-2015 (objectif) : 100 %

Facteurs externes

3.60 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les puissances administrantes soumettent à temps les renseignements voulus sur les territoires qu'elles administrent, conformément à l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies; b) les États Membres maintiennent leur appui au processus de décolonisation; c) les institutions spécialisées fournissent des renseignements sur les

activités qu'elles mènent dans les territoires non autonomes; d) les puissances administrantes coopèrent avec le Comité spécial aux fins de l'application des résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Produits

3.61 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières de l'Assemblée (2) et de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (16);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte (2); rapports sur les moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (2); rapports sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (2); rapport à mi-parcours (2015) sur la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (1);

ii) Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux :

a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières du Comité spécial (60); séminaires régionaux organisés dans la région des Caraïbes et du Pacifique (12); réunions du Bureau du Comité spécial (40);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Rapporteur sur Porto Rico (2); documents de travail sur les territoires non autonomes, à savoir : Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Guam, îles Caïmanes, îles Falkland (Malvinas), îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines, îles Vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Samoa américaines et Tokélaou (32);

iii) Conseil économique et social :

a. Services fonctionnels pour les réunions : services fonctionnels pour les séances du Conseil, selon les besoins;

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports des organismes des Nations Unies sur leurs activités se rapportant à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) : activités techniques, perfectionnement et actualisation du site Web sur la décolonisation.

3.62 La répartition des ressources pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 3.24.

Tableau 3.24 **Ressources nécessaires : sous-programme 4**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2012-2013	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	1 567,0	1 411,2	5	4
Total	**1 567,0**	**1 411,2**	**5**	**4**

3.63 Les montants indiqués dans le tableau 3.24 permettraient de financer le maintien des quatre postes du Groupe [1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC)]. Les montants prévus au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des heures supplémentaires sont regroupés dans la composante appui au programme. Les crédits nécessaires pour financer les missions de visite du Comité spécial et les voyages des représentants des territoires non autonomes lorsqu'ils se rendent aux réunions du Comité spécial sont inscrits au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences).

3.64 La diminution de 155 800 dollars des crédits demandés à la rubrique Postes s'explique par la suppression d'un poste d'assistant de secrétariat [G(AC)] qui est proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme indiqué au point 2 du tableau 3.7 ci-dessus.

Sous-programme 5
Question de Palestine

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 815 600 dollars

3.65 La responsabilité opérationnelle de la mise en œuvre du sous-programme 5 incombe à la Division des droits des Palestiniens. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 3.25 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables dans le cadre d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine

Réalisations escomptées du Secrétariat	**Indicateurs de succès**
Renforcement de la sensibilisation de la communauté internationale à la question de Palestine et intensification de la mobilisation de l'opinion internationale en faveur des droits du peuple palestinien et du règlement pacifique de la question de Palestine, grâce au travail effectué par la Division des droits des Palestiniens et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	i) Dialogue, engagement et appui soutenus de la communauté internationale en faveur des objectifs du programme *Mesure des résultats* (Nombre de résolutions adoptées) 2010-2011 : 4 2012-2013 (estimation) : 4 2014-2015 (objectif) : 4

Mesure des résultats

(Nombre de réunions et conférences internationales)

2010-2011 : 8
2012-2013 (estimation) : 8
2014-2015 (objectif) : 8

Mesure des résultats

(Nombre de Journées internationales de solidarité avec le peuple palestinien)

2010-2011 : 2
2012-2013 (estimation) : 2
2014-2015 (objectif) : 2

ii) Participation suivie des organisations de la société civile à l'appui des travaux du Comité et de l'Organisation en faveur d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine

Mesure des résultats

(Nombre de conférences et rencontres publiques organisées par la société civile et de réunions et consultations tenue entre le Comité et les organisations de la société civile)

2010-2011 : 4
2012-2013 (estimation) : 4
2014-2015 (objectif) : 4

iii) Meilleure prise de conscience, au niveau international, des politiques et activités de l'Organisation concernant la question de Palestine

Mesure des résultats

(Nombre d'utilisateurs du système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL) et de la section du site Web de l'ONU consacrée à la question de Palestine)

2010-2011 : 600 000
2012-2013 (estimation) : 650 000
2014-2015 (objectif) : 640 000

Facteurs externes

3.66 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si la situation sur le terrain et l'évolution du processus politique permettent de l'exécuter dans son intégralité.

Produits

3.67 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

i) Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Comité (20) et de son bureau (30); réunions et conférences internationales (8) (1 en Amérique du Nord, 2 en Europe, 2 au Moyen-Orient, 1 en Afrique, 1 en Asie-Pacifique et 1 en Amérique latine et dans les Caraïbes) et réunions consultatives avec des organisations de la société civile (2) (1 à New York et 1 à Genève);

ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapports annuels du Comité à l'Assemblée générale (2); courrier du Comité; notes d'information, documents de travail, points de discussion, déclarations et autres documents nécessaires aux réunions du Comité et de son bureau et aux autres réunions auxquelles le Comité participe; recueil de résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à la question de Palestine (2); projet de programme de travail (2); notes d'information, ordres du jour, projets de déclaration et documents et rapports finals du Président pour huit réunions et conférences internationales et deux réunions consultatives avec des organisations de la société civile;

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : note et bulletin annuels consacrés à la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (4); NGO Action News, publication bimensuelle (48); rapports finals des réunions et conférences internationales organisées sous les auspices du Comité (8); bulletin mensuel consacré à l'action menée par l'ONU et les organes intergouvernementaux concernant la question de Palestine (24); chronologie mensuelle des faits nouveaux relatifs à la question de Palestine établie sur la base d'un suivi périodique des organes d'information, d'Internet et de diverses publications (24); récapitulation périodique des événements touchant le processus de paix au Moyen-Orient (6); études et notes d'information (4);

ii) Expositions, visites guidées, conférences : exposition annuelle sur la Palestine ou organisation d'un événement culturel à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien au Siège, avec projection de films (2); réunions d'information, notamment à l'intention de fonctionnaires de l'ONU, de visiteurs ou de représentants d'organisations non gouvernementales;

iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : supports et services d'information, y compris sous format électronique, et gestion et expansion du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL) et d'autres sites Web (24);

iv) Manifestations spéciales : célébration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien le 29 novembre; autres manifestations spéciales si le Comité le juge utile (4); échanges d'informations, action de sensibilisation et participation aux réunions de la société civile à l'appui des travaux et des objectifs du Comité;

v) Activités techniques : administration, gestion et expansion d'UNISPAL, des bases de données sur les organisations non gouvernementales, les experts et la documentation autre que celle de l'ONU, et des sites Web et intranet de la Division et du Comité;

c) Coopération technique (budget ordinaire) : stages, séminaires et ateliers : fourniture d'une assistance à l'Autorité palestinienne sous la forme d'un programme de formation annuel à l'intention de ses fonctionnaires, organisé et exécuté par la Division des droits des Palestiniens; adoption de mesures pour faciliter la participation des représentants palestiniens aux événements qui ne sont pas organisés par la Division mais que soutient le Comité.

3.68 La répartition des ressources pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 3.26.

Tableau 3.26 **Ressources nécessaires : sous-programme 5**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2012-2013	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	4 383,5	4 227,7	16	15
Autres objets de dépense	1 647,7	1 587,9	–	–
Total	**6 058,2**	**5 815,6**	**16**	**15**

3.69 Les montants indiqués dans le tableau 3.26 permettraient de financer le maintien des 15 postes existants [1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 5 P-3 et 5 G(AC)] et d'autres objets de dépense, notamment le coût du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et du personnel temporaire pour les réunions (75 500 dollars), les frais de voyage des représentants (1 026 500 dollars) et du personnel (278 200 dollars), les frais de représentation (81 300 dollars), les frais généraux de fonctionnement (123 100 dollars) et les fournitures de bureau (3 300 dollars). La diminution de 155 800 dollars des crédits demandés à la rubrique Postes s'explique par la suppression d'un poste d'assistant préposé à l'appui aux utilisateurs de logiciels [G(AC)] qui est proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme indiqué au point 2 du tableau 3.7 ci-dessus. La diminution de 86 800 dollars des crédits demandés au titre des autres objets de dépense tient à la baisse des montants prévus pour les services de consultants (30 300 dollars) et les frais généraux de fonctionnement (82 100 dollars), en partie contrebalancée par une augmentation de 25 600 dollars à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), destinée à maintenir le poste d'assistant préposé à l'appui aux utilisateurs de logiciels [G(AC)] dont la suppression est proposée à partir du 1er janvier 2014, jusqu'au départ à la retraite de son titulaire en avril 2014.

Sous-programme 6
Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 093 300 dollars

3.70 La responsabilité de l'exécution du sous-programme 6 incombe au Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, qui joue un rôle de premier plan s'agissant d'assurer la coordination et la cohérence des activités de lutte contre le terrorisme menées par les organismes des Nations Unies et d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités dans ce domaine. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 6 du programme 2 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 3.27 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États Membres de faire face à la menace du terrorisme mondial

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Mise en œuvre effective de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	a) i) Augmentation du nombre d'initiatives communes dans le système des Nations Unies et avec d'autres entités participantes *Mesure des résultats* (Nombre de projets/initiatives interorganisations visant à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie) 2010-2011 : 9 2012-2013 (estimation) : 16 2014-2015 (objectif) : 22 ii) Augmentation du nombre de pays qui demandent et reçoivent une assistance coordonnée de la part du système des Nations Unies en vue de la mise en œuvre intégrée de la Stratégie *Mesure des résultats* 2010-2011 : 2 pays 2012-2013 (estimation) : 3 pays 2014-2015 (objectif) : 5 pays
b) Renforcement de la collaboration entre les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales et régionales et les entités de la société civile en vue de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	b) Augmentation du nombre d'initiatives et d'activités menées conjointement par l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et les États Membres, les organisations internationales et régionales et les entités de la société civile afin de promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie *Mesure des résultats* (Nombre d'ateliers régionaux visant à faire mieux connaître la Stratégie) 2010-2011 : 3 2012-2013 (estimation) : 3 2014-2015 (objectif) : 3

Facteurs externes

3.71 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres sont résolus à coopérer plus étroitement et les gouvernements sont disposés à collaborer les uns avec les autres en vue de

combattre le terrorisme; b) les entités compétentes des Nations Unies sont disposées à unir leurs efforts pour mener à bien les initiatives et activités entreprises sous les auspices de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme en apportant l'appui fonctionnel voulu, en jouant un rôle de chef de file dans leurs domaines de compétence respectifs et en offrant un soutien opérationnel; c) les organisations internationales et régionales et les institutions nationales concernées sont prêtes à collaborer et à œuvrer de concert avec l'Équipe spéciale pour mener à bien les initiatives et les activités entreprises dans le cadre du programme; d) les pays bénéficiaires disposent des capacités requises pour coopérer avec l'Équipe spéciale et ses entités.

Produits

3.72 Les produits finals de l'exercice 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Services fonctionnels pour les réunions : examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies; exposés à l'Assemblée générale (8); réunions de coordination de la lutte antiterroriste à l'échelle du système des Nations Unies (6); réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme (1);

ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Secrétaire général sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par les organismes du système (1); rapports des huit groupes de travail de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme sur l'échange de pratiques optimales et de données d'expérience concernant la mise en œuvre de divers éléments de la Stratégie; lettre d'information trimestrielle de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (« The Beam ») (8 numéros);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Activités techniques : mises à jour trimestrielles du site Web de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (8) et mises à jour hebdomadaires du portail de l'Initiative d'assistance pour la lutte antiterroriste (96);

ii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : ateliers régionaux visant à mieux faire connaître la Stratégie et à renforcer la coopération internationale en vue de sa mise en œuvre (3).

3.73 La répartition des ressources pour le sous-programme 6 est indiquée dans le tableau 3.28.

Tableau 3.28 **Ressources nécessaires : sous-programme 6**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2012-2013	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	1 897,0	1 897,0	6	6
Autres objets de dépense	236,3	196,3	–	–
Total partiel	**2 133,3**	**2 093,3**	**6**	**6**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2012-2013	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Ressources extrabudgétaires	6 002,4	6 719,3	3	8
Total	**8 135 7**	**8 813,1**	**9**	**14**

3.74 Les montants indiqués dans le tableau 3.28 (1 897 000 dollars) doivent permettre de financer le maintien de six postes [1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)] et les frais de voyage du personnel (196 300 dollars). Les dépenses de fonctionnement prévues pour le sous-programme, couvrant le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les heures supplémentaires et les fournitures et services, sont regroupées dans la composante appui au programme. Comme suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, une réduction de 40 000 dollars est proposée au titre des voyages du personnel.

3.75 Les ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2014-2015, d'un montant estimatif de 6 719 800 dollars, permettront d'apporter l'assistance dont le Bureau de l'Équipe spéciale aura absolument besoin pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie.

4. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 565 500 dollars

3.76 Le Service administratif fournit les services d'administration, de gestion et d'appui au programme nécessaires à l'exécution des activités dont le Département est chargé. Il aide le Secrétaire général adjoint à élaborer le projet de plan-programme biennal, à établir le projet de budget-programme et à en suivre l'exécution, à gérer les fonds d'affectation spéciale et les ressources extrabudgétaires, à fournir les services d'appui nécessaires à une utilisation rationnelle des ressources humaines et à assurer la planification, le contrôle et la coordination des ressources afférentes à la gestion administrative. Il fournit également un appui administratif et logistique à plusieurs représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général ainsi qu'aux bureaux pour la consolidation de la paix et aux missions politiques spéciales. En outre, il gère les besoins du Département dans le domaine des technologies de l'information, y compris, par l'intermédiaire de son Équipe de gestion de l'information, pour ce qui est de l'entretien et de la modernisation du matériel informatique et des logiciels.

3.77 La répartition des ressources pour l'appui au programme est indiquée dans le tableau 3.29.

Tableau 3.29 **Ressources nécessaires : appui au programme**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2012-2013	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	3 068,3	3 068,3	14	14
Autres objets de dépense	3 944,3	3 497,2	–	–

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2012-2013	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Total partiel	**7 012,6**	**6 565,5**	14	14
Ressources extrabudgétaires	2 721,2	2 520,2	5	5
Total	**9 733,8**	**9 085,7**	19	19

3.78 Les montants indiqués dans le tableau 3.29 doivent permettre de continuer de financer les 14 postes existants [1 D-1, 2 P-4, 1 P-2, 2 G(1e C) et 8 G(AC)]. Les ressources demandées au titre des autres objets de dépense permettront de financer la reconduction de trois emplois prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) [1 P-3 et 2 G(AC)] approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/236, de remplacer le personnel se trouvant en congé de maternité ou de maladie prolongé et de couvrir les heures supplémentaires (750 800 dollars), de financer les services contractuels, y compris dans le cadre de la contribution aux services centraux d'appui que fournit le Bureau de l'informatique et des communications, et les frais afférents à 40 comptes d'accès à distance destinés aux fonctionnaires indispensables à la continuité des opérations (1 088 400 dollars), et de couvrir les frais généraux de fonctionnement, dont les dépenses de communication (1 284 600 dollars), les dépenses liées aux fournitures de bureau et aux abonnements (225 600 dollars) et l'achat de mobilier et de matériel (147 800 dollars). La diminution de 447 100 dollars au titre des autres objets de dépense s'explique par la réduction des crédits demandés pour les heures supplémentaires (2 800 dollars), les services contractuels (15 000 dollars), les frais généraux de fonctionnement (31 500 dollars), les fournitures et accessoires (199 300 dollars) et le mobilier et le matériel (94 500 dollars), proposée comme suite aux modifications apportées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015 et indiquée dans le tableau 3.8 du présent rapport, et par d'autres réductions au titre des heures supplémentaires (93 000 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (11 000 dollars), proposées en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale et indiquées au point 2 du tableau 3.7.

3.79 Durant l'exercice biennal 2014-2015, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 2 520 200 dollars viendront compléter les ressources prévues au budget ordinaire pour financer tant les postes que les autres objets de dépense et exécuter les activités prévues.

B. Missions politiques spéciales

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 081 089 900 dollars

3.80 Dans sa résolution 66/248 A, l'Assemblée générale a décidé que le montant global demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 devrait être de 1,083 million de dollars. Le montant révisé des crédits ouverts au titre de cette composante pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élevait à 1 210 051 100 dollars. Un montant total de 1 081 089 900 dollars est prévu dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 afin de continuer de financer les missions politiques spéciales dont il était prévu, au moment de l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015 (A/67/529), que le mandat se poursuivrait en 2014-2015. Les hypothèses concernant le nombre de missions politiques spéciales dont le mandat serait prolongé en 2014-2015 utilisées aux fins de l'élaboration du rapport du Secrétaire général ont été maintenues dans le

projet de budget actuel. Les crédits demandés pour les missions politiques spéciales reflètent une réduction de 32 146 400 dollars découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015. Le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2014-2015 ne tient pas compte de deux missions qui ont été créées ultérieurement et feront l'objet d'un rapport distinct.

3.81 Conformément aux procédures établies, ces ressources seront utilisées dans le respect des directives données par les organes délibérants, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale et à mesure que l'Assemblée et/ou le Conseil de sécurité créeront des missions ou renouvelleront le mandat de missions existantes. Une justification détaillée des ressources nécessaires sera présentée à l'Assemblée par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de la même façon que sont présentés les états des incidences sur le budget-programme et les montants estimatifs révisés. Une fois que le Comité consultatif aura examiné ces propositions et fait ses recommandations, il appartiendra à l'Assemblée de décider s'il convient d'imputer sur le crédit global de 1 081 089 900 dollars les montants demandés pour chaque mission politique spéciale.

3.82 Une fois épuisé le montant prévu de 1 081 089 900 dollars, toutes les demandes de crédit continueront d'être traitées conformément aux dispositions du paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

3.83 La répartition des ressources pour les missions politiques spéciales est indiquée dans le tableau 3.30.

Tableau 3.30 **Ressources nécessaires : missions politiques spéciales**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2012-2013	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	1 210 051,1	1 081 089,9	–	–
Total	**1 210 051,1**	**1 081 089,9**	**–**	**–**

3.84 Les montants indiqués au tableau 3.30 correspondent aux crédits ouverts pour les missions politiques spéciales dans l'esquisse budgétaire approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/248. Ils ont été calculés sur la base des crédits proposés pour 2013 relativement aux 29 missions dont on attendait que le mandat se poursuivrait en 2014 et en 2015, compte tenu des hypothèses préliminaires quant au maintien des missions créées en 2012. La diminution (128 961 200 dollars) tient au réajustement des ressources prévues pour les missions politiques spéciales sur la base des projets de budget de ces missions pour 2013, à la réduction des crédits découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale et à la non-reconduction de la subvention accordée au Tribunal spécial pour la Sierra Leone pour 2012.

C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 16 717 300 dollars

3.85 Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a été créé en application de la résolution 48/213, dans laquelle l'Assemblée générale priait le Secrétaire général d'assurer la coordination des activités entreprises par le système des Nations Unies pour répondre de manière adéquate aux besoins du peuple palestinien et de mobiliser une assistance financière, technique et économique, et conformément à la résolution 49/88, dans laquelle l'Assemblée se félicitait de la nomination du Coordonnateur spécial. Celui-ci fait office d'agent de liaison des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, notamment au regard des aspects socioéconomiques de ce processus et de l'assistance au développement que le système des Nations Unies apporte à la Jordanie, au Liban, aux territoires palestiniens occupés et à la Syrie.

3.86 Le Coordonnateur spécial trouvera des moyens de soutenir le processus de paix au Moyen-Orient et coordonnera les mesures prises par les organismes des Nations Unies pour répondre aux besoins humanitaires du peuple palestinien en vue de l'édification d'un État palestinien. Il donnera suite aux demandes d'assistance formulées par les parties aux négociations, le Quatuor et les États Membres relativement aux aspects diplomatiques et socioéconomiques du processus de paix. En outre, dans le cadre de la contribution diplomatique de l'ONU aux pourparlers du Moyen-Orient et aux consultations connexes, le Coordonnateur spécial établira et présentera des recommandations sur des questions diplomatiques, juridiques, socioéconomiques et de sécurité, en coordination étroite avec les organismes et programmes compétents des Nations Unies. Il continuera de jouer un rôle de premier plan dans les mécanismes de coordination formels et informels et fournira des orientations et un appui en matière politique et humanitaire aux organismes et programmes des Nations Unies.

3.87 Conformément aux dispositions de la résolution 64/259 de l'Assemblée générale, le Bureau du Coordonnateur spécial a adopté un train de procédures visant à rationaliser les activités et à éliminer celles qui font double emploi. Étant donné que les ressources sont limitées, le Bureau s'efforce de s'attaquer aux nouveaux problèmes soulevés par le processus de paix au Moyen-Orient et la volatilité croissante de la situation sur le plan de la sécurité dans la limite des moyens disponibles. Pour faire face à l'évolution rapide de la situation, il a transféré un poste de P-5 existant, dont le titulaire servira d'attaché de liaison régional (hors classe) au Caire. En outre, la section de la sécurité et les effectifs présents à Gaza seront renforcés au moyen de ressources actuellement affectées tant à des postes qu'à d'autres objets de dépense.

3.88 Au niveau du programme, le Bureau du Coordonnateur spécial joue un rôle majeur dans la coordination des activités humanitaires et de développement entreprises par les 24 organismes et programmes des Nations Unies présents sur le territoire palestinien occupé et promeut la collaboration entre ces organismes et programmes. Il coordonne les réunions bihebdomadaires de l'équipe de pays des Nations Unies, facilite les négociations menées par les différentes entités du système concernant les mouvements et l'accès humanitaire et soutient activement les travaux des groupes de travail sectoriels et thématiques, auxquels il participe. Au niveau régional, il a renforcé sa collaboration avec plusieurs missions et programmes et facilité la tenue de réunions régulières entre les opérations de paix et les autres organismes des Nations Unies présents dans la région, dans le but d'améliorer et d'intégrer les activités de coordination, de partage des informations et d'analyse menées dans un Moyen-Orient en évolution rapide.

Tableau 3.31 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient sur la voie d'une paix globale, juste et durable

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renouvellement de l'engagement des participants à prendre des mesures parallèles sur la voie d'une paix durable	a) Augmentation de la fréquence des négociations entre les parties impliquées dans le conflit, avec l'appui de l'ONU *Mesure des résultats* (Nombre de réunions organisées à l'initiative du Coordonateur spécial ou avec sa participation) 2010-2011 : 921 2012-2013 (estimation) : 600 2014-2015 (objectif) : 1 000
b) Mobilisation de ressources aux fins de l'amélioration de la situation humanitaire du peuple palestinien et de la satisfaction de ses besoins en matière de développement	b) Maintien du niveau des ressources dégagées pour améliorer la situation socioéconomique du peuple palestinien en fonction de ses besoins *Mesure des résultats* 2010-2011 : 1,8 milliard de dollars 2012-2013 (estimation) : 1,8 milliard de dollars 2014-2015 (objectif) : 2,0 milliards de dollars
c) Coordination de la réponse apportée aux besoins humanitaires et de développement de la population et des institutions palestiniennes	c) Augmentation du nombre d'activités coordonnées exécutées par les organismes des Nations Unies au titre du cadre stratégique intégré, du plan d'intervention à moyen terme des Nations Unies et de la procédure d'appel global *Mesure des résultats* (Nombre de programmes de pays conjointement exécutés par les organismes des Nations Unies) 2010-2011 : 15 2012-2013 (estimation) : 15 2014-2015 (objectif) : 15 *Mesure des résultats* (Pourcentage des fonds demandés dans le cadre de la procédure d'appel global qui ont été obtenus) 2010-2011 : 70 % 2012-2013 (estimation) : 75 % 2014-2015 (objectif) : 70 %

Facteurs externes

3.89 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) toutes les parties ont la volonté politique de rejeter la violence, de continuer de mener un dialogue politique constructif et de coopérer avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et l'équipe de pays des Nations Unies dans l'exercice de leurs fonctions; b) les États Membres apportent l'appui politique et financier nécessaire; c) la situation régionale en matière de sécurité est favorable.

Produits

3.90 Les produits finals de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Missions d'établissement des faits : entretien de contacts avec les gouvernements et leurs représentants accrédités dans la région;

ii) Communiqués de presse, conférences de presse, réunions avec la presse et établissement et entretien de contacts avec les médias;

iii) Supports techniques : assistance et conseils aux mécanismes de coordination des donateurs; exposés au Conseil de sécurité, selon que de besoin; collecte et analyse des informations importantes;

iv) Documentation destinée aux organes délibérants : rapports mensuels sur la situation économique dans le territoire palestinien occupé (12);

b) Services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire) : organisation de réunions ordinaires et de consultations avec les parties et les autres acteurs concernés (150).

3.91 La répartition des ressources pour le Bureau du Coordonateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient est indiquée dans le tableau 3.32.

Tableau 3.32 **Ressources nécessaires : Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2012-2013	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	14 045,4	13 954,6	65	66
Autres objets de dépense	3 078,2	2 762,7	–	–
Total	**17 123,6**	**16 717,3**	**65**	**66**

3.92 Les montants indiqués dans le tableau 3.32 permettraient de financer les 66 postes supplémentaires qu'il est proposé de créer (1 SGA, 1 D-2, 6 P-5, 3 P-4, 8 P-3, 6 ASS, 7 SM, 5 AN et 29 AL). Comme suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale et ainsi qu'il est indiqué au point 3 du tableau 3.7 du présent rapport, il est également proposé de créer un poste de responsable de la communication (administrateur recruté sur le plan national) et de reclasser un poste P-3 de fonctionnaire du budget, qui serait transformé en poste de fonctionnaire du budget adjoint

(administrateur recruté sur le plan national), ainsi qu'un poste d'assistant chargé des services généraux (agent du Service mobile), qui serait transformé en poste d'assistant au soutien logistique (agent local).

3.93 La réduction de 90 800 dollars des crédits demandés au titre des postes s'explique par la diminution des dépenses entraînée par les reclassements susmentionnés (341 700 dollars), partiellement contrebalancée par des augmentations dues à l'effet-report de la création d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national approuvée en 2012-2013 (90 800 dollars) et au coût d'un poste de responsable de la communication (administrateur recruté sur le plan national) dont la création est proposée (160 100 dollars).

3.94 Les montants demandés à la rubrique Autres objets de dépense couvriront le personnel temporaire (autre que pour les réunions) (45 700 dollars), les voyages du personnel (475 900 dollars), les dépenses de représentation (22 200 dollars) et d'autres dépenses de fonctionnement telles que les services contractuels (150 900 dollars), les frais généraux de fonctionnement (1 312 700 dollars) et les achats de fournitures et d'accessoires (250 900 dollars) et de mobilier et de matériel (504 400 dollars). La diminution des crédits demandés au titre des autres objets de dépense s'explique principalement par la réduction des montants prévus pour les autres dépenses de personnel (12 600 dollars), les services de consultants (22 600 dollars), les frais généraux de fonctionnement (172 800 dollars) et le mobilier et le matériel (11 800 dollars), laquelle est partiellement contrebalancée par l'augmentation des ressources demandées pour les services contractuels (58 000 dollars) et les fournitures et le matériel (1 700 dollars). En outre, comme suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale et ainsi qu'il est indiqué au point 4 du tableau 3.7 du présent rapport, il est proposé de réduire les montants prévus au titre des frais généraux de fonctionnement (20 000 dollars) et du mobilier et du matériel (135 400 dollars).

D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 975 600 dollars

3.95 La Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont été créés par l'Assemblée générale (résolution 60/180) et le Conseil de sécurité [résolutions 1645 (2005) et 1646 (2005)]. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix appuie la Commission de consolidation de la paix dans tous les aspects de ses travaux de fond et supervise le fonctionnement du Fonds pour la consolidation de la paix.

3.96 La Commission de consolidation de la paix a pour principales fonctions de donner aux pays sortant d'un conflit des conseils sur l'élaboration de stratégies intégrées aux fins de la consolidation de la paix et du relèvement après un conflit, de contribuer à mobiliser des ressources et à assurer un financement prévisible pour les premières activités de relèvement et des investissements durables à moyen et à long terme, et de faire en sorte que le relèvement après les conflits bénéficie d'une attention soutenue de la part de la communauté internationale.

3.97 Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix continuera d'appuyer les travaux de la Commission de consolidation de la paix en établissant des rapports d'information analytiques et en offrant des conseils pratiques, à l'intention de la Commission et de ses formations, pour favoriser l'élaboration et l'adaptation d'instruments de coopération, ainsi que la planification et le suivi des activités, priorités et projets. Le Bureau continuera d'aider et de conseiller le Président de la Commission, ainsi que les présidents des différentes formations pays, en planifiant les visites sur le terrain et en en établissant le compte rendu, et en préparant et en animant les débats thématiques, les activités de sensibilisation et des projets concrets de coopération de la Commission, de ses formations pays et du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience. Il continuera en outre de veiller

particulièrement à faire en sorte que la Commission joue son rôle dans les différents pays de façon active, modulable et souple, conformément à l'examen de 2010 du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU et avant un nouvel examen dans le courant de 2015.

3.98 Le Bureau d'appui continuera par ailleurs de favoriser la collaboration entre les organismes pertinents des Nations Unies pour renforcer l'appui apporté aux travaux de la Commission de consolidation de la paix. Il continuera de s'employer à organiser des activités de formation, à élaborer des outils et des lignes directrices et à fournir un appui technique aux efforts de consolidation de la paix dans les pays et à promouvoir l'application des recommandations acceptées par les organes intergouvernementaux que le Secrétaire général a formulées dans ses rapports successifs sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. L'appui qu'il apporte à la Commission consistera donc également à faire en sorte que les organismes des Nations Unies adoptent une stratégie plus cohérente dans les pays bénéficiant des conseils de la Commission.

3.99 Dans le cadre de son action visant à promouvoir une conception cohérente de la consolidation de la paix au sein de l'Organisation et à renforcer les synergies avec d'autres organismes des Nations Unies, le Bureau d'appui convoque des réunions du Groupe de haut niveau chargé des politiques de la consolidation de la paix, qui rassemble des représentants des départements, fonds et programmes ayant rang de sous-secrétaire général, ainsi que du Groupe de contact pour la consolidation de la paix, au niveau du personnel d'exécution. Il prend aussi part aux réunions de divers comités interdépartementaux et des comités créés par le Secrétaire général, dont le Comité des politiques, et veille à ce que les organismes opérationnels des Nations Unies soient associés, selon qu'il convient, à ses travaux et vice versa.

3.100 Le Fonds pour la consolidation de la paix contribue à la consolidation de la paix en finançant des projets conçus pour réagir à des menaces imminentes pesant sur le processus de paix, mettre en place ou renforcer les capacités nationales de promotion du règlement pacifique des conflits, stimuler la reprise économique et rétablir les services administratifs essentiels et la primauté du droit. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix continuera d'examiner les propositions de projet, de communiquer les résultats de ces examens aux organismes des Nations Unies et de faire des recommandations sur l'allocation des fonds qui seront soumises à l'approbation du Secrétaire général.

3.101 Le Bureau d'appui continue de faire face à une demande toujours plus importante d'aide à l'élaboration de politiques, qui tient au souci constant de renforcer l'efficacité des travaux de la Commission de consolidation de la paix, à l'étude des critères de retrait éventuel des pays figurant au programme de travail de la Commission et à l'examen des nouveaux pays à y ajouter. Au moment de l'établissement du présent rapport, six pays restaient inscrits à l'ordre du jour de la Commission et deux autres connaissaient ou s'apprêtaient à connaître une transformation importante de l'ampleur et de la nature de la présence des Nations Unies, tandis que deux autres encore faisaient face à des difficultés considérables concernant la paix et la sécurité. Par ailleurs, la consolidation de la paix s'est imposée, et reste considérée, comme un important domaine d'intervention de l'Organisation nécessitant une action renforcée pour accroître la cohérence et réfléchir aux leçons de l'expérience, y compris en tenant compte du fait que le Secrétaire général doit continuer de rendre compte de la consolidation de la paix au lendemain des conflits, en privilégiant les effets des efforts correspondants sur le terrain et le contexte particulier de tel ou tel pays.

3.102 La Commission et le Bureau poursuivront leurs travaux en tenant compte des mandats que leur ont confiés l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité dans leurs résolutions 60/180 et 1645 (2005), respectivement, et qui consistent à :

a) Proposer des stratégies intégrées de consolidation de la paix et de relèvement;

b) Contribuer à assurer de manière prévisible le financement des premières activités de relèvement et à garantir un investissement durable à moyen et à long terme;

c) Prolonger la période pendant laquelle l'attention de la communauté internationale est retenue par une situation d'après conflit.

Tableau 3.33 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Consolider la paix dans les pays qui sortent d'un conflit et empêcher la reprise du conflit

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Appui aux pays sortant d'un conflit dans le cadre du bon fonctionnement de la Commission de consolidation de la paix	a) i) Documents de référence et recensement des initiatives et des priorités concernant les formations par pays présentés par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans le respect des délais impartis et des normes de qualité les plus élevées *Mesure des résultats* 2010-2011 : 227 rapports 2012-2013 (estimation) : 266 rapports 2014-2015 (objectif) : 227 rapports ii) Nombre de rapports soumis pour les réunions de groupe des présidents *Mesure des résultats* 2010-2011 : 29 rapports 2012-2013 (estimation) : 48 rapports 2014-2015 (objectif) : 48 rapports iii) Accroissement de l'appui fourni à l'occasion des visites de pays effectuées par le Président de la Commission de consolidation de la paix, les présidents des différentes formations pays et les délégations de la Commission en vue d'intensifier les échanges avec les acteurs nationaux sur le terrain, mesuré au nombre de rapports analytiques *Mesure des résultats* 2010-2011 : 54 rapports 2012-2013 (estimation) : 78 rapports 2014-2015 (objectif) : 78 rapports iv) Nombre de recommandations issues de l'examen consacré en 2010 au dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies et énoncées dans le plan d'action approuvé par la Commission de consolidation de la paix qui ont été mises en œuvre

	Mesure des résultats 2010-2011 : 8 recommandations 2012-2013 (estimation) : 22 recommandations supplémentaires 2014-2015 (objectif) : 22 recommandations supplémentaires
b) Élaboration éclairée de politiques efficaces par la Commission de consolidation de la paix	b) Pourcentage de rapports comportant une analyse approfondie soumis dans les délais impartis *Mesure des résultats* 2010-2011 : 100 % 2012-2013 (estimation) : 100 % 2014-2015 (objectif) : 100 %
c) Efficacité dans la mobilisation de ressources destinées au Fonds pour la consolidation de la paix et dans l'affectation de ces ressources en vue d'empêcher la reprise du conflit	c) i) Efficacité dans la mobilisation de ressources destinées au Fonds pour la consolidation de la paix et dans l'affectation de ces ressources en vue d'empêcher la reprise du conflit *Mesure des résultats* 2010-2011 : 59 % 2012-2013 (estimation) : 100 % 2014-2015 (objectif) : 100 % ii) Volume de toutes les allocations au titre du dispositif d'intervention immédiate et du dispositif d'appui à la consolidation de la paix et au relèvement du Fonds pour la consolidation de la paix *Mesure des résultats* 2010-2011 : 176 millions 2012-2013 (estimation) : 200 millions 2014-2015 (objectif) : 200 millions iii) Pourcentage total des décisions de financement prises par le Comité d'évaluation du Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans les 4 semaines suivant la demande *Mesure des résultats* 2010-2011 : 61 % 2012-2013 (estimation) : 100 % 2014-2015 (objectif) : 100 % iv) Pourcentage d'activités du Fonds pour la consolidation de la paix qui sont conformes aux priorités recensées par la Commission de consolidation de la paix

	Mesure des résultats 2010-2011 : 60 % 2012-2013 (estimation) : 60 % 2014-2015 (objectif) : 60 %
d) Amélioration de l'efficacité de l'appui fourni par les organismes des Nations Unies aux activités nationales de consolidation de la paix	d) i) Pourcentage de pays inscrits au programme de travail de la Commission de consolidation de la paix pour lesquels des stratégies intégrées de consolidation de la paix ont été élaborées *Mesure des résultats* 2010-2011 : 100 % 2012-2013 (estimation) : 100 % 2014-2015 (objectif) : 100 % ii) Accroissement du nombre de fonctionnaires des Nations Unies et de partenaires nationaux et internationaux ayant reçu une formation sur les pratiques et outils efficaces en matière de consolidation de la paix *Mesure des résultats* 2010-2011 : Aucun 2012-2013 (estimation) : 90 2014-2015 (objectif) : 90 iii) Accroissement du nombre de politiques et d'orientations formelles approuvées par le Groupe de haut niveau des Nations Unies pour la consolidation de la paix *Mesure des résultats* 2010-2011 : 0 2012-2013 (estimation) : 2 2014-2015 (objectif) : 4

Facteurs externes

3.103 Le Bureau atteindra les objectifs visés et parviendra aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les dispositions prioritaires des engagements conclus entre la Commission de consolidation de la paix et les pays qui figurent à son programme de travail sont appliquées sans tarder; les pays disposent de solides capacités d'action et d'exécution; des structures locales et nationales légitimes sont mises en place et soutenues; et les acteurs locaux participent à la consolidation de la paix.

Produits

3.104 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants : Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

a) Assemblée générale : rapports annuel sur les travaux de la Commission de consolidation de la paix (2); rapports du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (2);

b) Commission de consolidation de la paix : services fonctionnels pour les réunions : réunions du Comité d'organisation (20); réunions consacrées à un seul pays (78); réunions des présidents de groupe (20); et réunions du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience (6).

3.105 La répartition des ressources pour le Bureau d'appui à la consolidation de la paix est indiquée dans le tableau 3.34.

Tableau 3.34 **Ressources nécessaires : Bureau d'appui à la consolidation de la paix**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2012-2013	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	4 896,2	5 029,3	15	14
Autres objets de dépense	928,9	946,3	–	–
Total partiel	**5 825,1**	**5 975,6**	**15**	**14**
Ressources extrabudgétaires	5 642,2	4 651,3	8	8
Total	**11 467,3**	**10 626,9**	**23**	**22**

3.106 Les ressources prévues au titre des postes permettraient de reconduire 14 postes [1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 1 P-3 et 3 G(AC)], avec le transfert demandé d'un poste P-5 du Service de planification des politiques au Service de l'appui à la Commission de consolidation de la paix.

3.107 Les deux postes P-4 approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 ont renforcé la capacité du Bureau de l'appui à la consolidation de la paix d'atteindre ses objectifs.

3.108 Le transfert du poste P-5 du Service de planification des politiques au Service de l'appui à la Commission de consolidation de la paix contribuerait à améliorer l'assistance apportée par le Bureau d'appui aux formations pays.

3.109 Pour compléter les postes qu'il est proposé d'imputer au budget ordinaire, huit postes [1 D-1, 2 P 5, 2 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)] seront financés par des ressources extrabudgétaires. En outre, deux postes P-2 d'expert associé et quatre postes P-5 devraient être occupés par des fonctionnaires détachés à titre gracieux par d'autres organismes des Nations Unies.

3.110 Le Bureau d'appui conservera le même organigramme et restera composé du Bureau du Sous-Secrétaire général, du Service de l'appui à la Commission de consolidation de la paix, du Service des politiques, de la planification et de l'exécution et du Service du financement des activités de consolidation de la paix.

3.111 Il est proposé de financer tous les postes du Service du financement des activités de consolidation de la paix par des ressources extrabudgétaires provenant des crédits ouverts au titre des frais généraux dans le Fonds pour la consolidation de la paix, compte tenu du lien direct qui existe entre le Service et le Fonds ainsi que des attributions du Service concernant le Fonds.

3.112 L'augmentation nette de 133 100 dollars des ressources prévues au titre des postes s'explique par l'effet-report de la création des deux postes (P-4) approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 (328 200 dollars). Cette augmentation est partiellement compensée par la réduction de 195 100

dollars résultant de la suppression proposée d'un poste d'assistant administratif principal [G(1e C)], en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale (voir point 5 du tableau 3.7).

3.113 Les ressources demandées pour les autres objets de dépense serviront à financer les autres dépenses de personnel (48 700 dollars), les voyages des représentants (457 900 dollars), les voyages du personnel (298 200 dollars), les services contractuels (49 300 dollars), les frais généraux de fonctionnement (87 600 dollars) et les fournitures et matériels (4 600 dollars).

3.114 L'augmentation de 17 400 dollars des dépenses autres que le coût des postes s'explique par les heures supplémentaires qui seront nécessaires pour compenser en partie l'augmentation de la charge de travail résultant de la suppression du poste d'assistant administratif principal [G(1e C)], en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale (voir point 5 du tableau 3.7).

3.115 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 4 651 300 dollars viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire pour le Bureau de l'appui à la consolidation de la paix. Provenant des crédits du Fonds pour la consolidation de la paix destinés à l'appui au programme, elles serviront à couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel afférents aux huit postes reconduits, ainsi que d'autres objets de dépense.

E. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 644 200 dollars

3.116 Le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé a été créé par l'Assemblée générale pour consigner sous forme documentaire les dommages causés à toutes les personnes physiques et morales concernées par la construction du mur par Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est. Conformément aux dispositions de la résolution ES-10/17 de l'Assemblée générale, un bureau d'enregistrement des dommages, chargé d'établir et de tenir le Registre, a été créé comme organe subsidiaire de l'Assemblée, placé sous l'autorité administrative du Secrétaire général et installé dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Vienne.

3.117 Pour enregistrer progressivement les dommages allégués et mieux informer les personnes physiques et morales palestiniennes concernées des possibilités et des conditions de dépôt de demandes d'enregistrement de dommages, il faut : a) mener des activités de sensibilisation dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est; b) susciter les demandes d'enregistrement de dommages, notamment en distribuant des formulaires de demande aux éventuels plaignants et en aidant ceux-ci à les remplir, en collectant ces formulaires et en les transmettant au Bureau d'enregistrement des dommages, à Vienne; c) traiter les demandes recueillies en vue de leur présentation au Conseil du Bureau d'enregistrement des dommages; et d) examiner les demandes et inscrire au Registre des dommages celles que le Conseil retient suivant les critères établis.

3.118 Le Bureau d'enregistrement des dommages demeurera en activité aussi longtemps que durera le processus d'enregistrement. L'établissement du Registre est lui-même un processus continu qui se poursuivra probablement plusieurs années du fait que les demandes d'inscription de dommages pourront se compter par milliers et que la construction du mur, qui pourra entraîner la présentation de nouvelles demandes, se poursuit. Le Registre se présentera sous forme imprimée et sous forme

électronique, et les deux versions des demandes seront conservées au Bureau d'enregistrement des dommages.

3.119 Le Bureau d'enregistrement des dommages sera chargé d'administrer un programme de sensibilisation destiné à informer le public palestinien des possibilités de dépôt de demandes d'enregistrement de dommages et des conditions à remplir. Pour ce faire, il recrutera localement et formera des agents chargés d'aider les demandeurs à remplir les formulaires pour l'inscription des dommages, de recueillir ces demandes et de les faire parvenir, avec les justificatifs au Bureau, pour traitement et examen conformément aux critères objectifs définis dans le règlement intérieur du Registre. Le Bureau sera en outre chargé de gérer les archives du Registre, dans sa version imprimée comme dans sa version électronique.

3.120 Les activités de fond et les opérations du Bureau d'enregistrement des dommages, y compris la campagne de sensibilisation visant les habitants de Cisjordanie et ceux de Jérusalem-Est et de son pourtour, devraient encore s'intensifier durant l'exercice 2014-2015, sous réserve que toutes les parties intéressées fassent preuve d'une volonté politique et d'un esprit de coopération et que l'évolution générale des conditions de sécurité n'entrave pas l'exécution des produits du programme.

3.121 Le Bureau d'enregistrement des dommages a continué de tout faire pour simplifier et rationaliser l'exécution de son mandat, afin d'accélérer le traitement des demandes et de réduire l'écart entre le nombre des demandes recueillies et celui des demandes examinées. À cet effet, il a rationalisé ses modalités de fonctionnement et continué de développer ses applications informatiques.

3.122 Le Bureau du Registre des dommages coopère étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), qui est le principal prestataire de services concernant la logistique, les ressources humaines et la gestion financière, dans le cadre de l'exécution des projets de sensibilisation et de collecte des demandes financés par des ressources extrabudgétaires. Il mène également une coopération constructive avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, le Département des affaires politiques, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Cette coopération se présente sous forme de conseils politiques, de partage de l'information et d'appui opérationnel.

Tableau 3.35 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Créer et tenir à jour un registre des dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, en application de la résolution ES-10/17 de l'Assemblée générale

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Enregistrement progressif des plaintes	a) i) Augmentation du nombre de demandes reçues *Mesure des résultats* 2010-2011 : 22 200 demandes 2012-2013 (estimation) : 15 000 demandes 2014-2015 (objectif) : 15 000 demandes

	ii) Augmentation du nombre de demandes traitées par le Bureau d'enregistrement des dommages *Mesure des résultats* 2010-2011 : 3 500 demandes 2012-2013 (estimation) : 4 000 demandes 2014-2015 (objectif) : 5 000 demandes iii) Augmentation du nombre de demandes enregistrées par le Conseil du Bureau d'enregistrement des dommages *Mesure des résultats* 2010-2011 : 3 500 demandes 2012-2013 (estimation) : 4 000 demandes 2014-2015 (objectif) : 5 000 demandes
b) Amélioration de l'information des personnes physiques ou morales palestiniennes concernées sur les possibilités de dépôt de demandes d'enregistrement de dommages et les conditions à remplir	b) Accroissement du nombre de personnes physiques et morales concernées informées des possibilités de dépôt de demandes d'enregistrement de dommages et des conditions à remplir *Mesure des résultats* (Nombre de personnes informées) 2010-2011 : 298 000 2012-2013 (estimation) : 200 000 2014-2015 (objectif) : 250 000 *Mesure des résultats* (Nombre de collectivités/municipalités visées par la campagne de sensibilisation) 2010-2011 : 84 2012-2013 (estimation) : 55 2014-2015 (objectif) : 60

Facteurs externes

3.123 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) toutes les parties intéressées font preuve de volonté politique et d'esprit de coopération, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution ES-10/17; b) des ressources extrabudgétaires sont disponibles pour financer les travaux de l'équipe sur place; et c) l'évolution générale des conditions de sécurité en Cisjordanie et dans la région ne nuit pas à la stabilité et n'interdit pas ce faisant l'exécution du mandat du Bureau d'enregistrement des dommages dans le territoire palestinien occupé.

Produits

3.124 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : Assemblée générale : documentation destinée aux organes délibérants : rapport à l'Assemblée (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Activités techniques : rapports périodiques au Secrétaire général (4); distribution et collecte régulières de formulaires de réclamation (15 000); examen périodique par le Conseil du Bureau d'enregistrement des dommages et inscription de demandes au Registre des dommages (5 000); tenue des dossiers se rapportant aux demandes approuvées par le Conseil (12 000);

ii) Audiovisuel : programme de sensibilisation destiné à informer les personnes physiques et morales palestiniennes des possibilités et des conditions de dépôt de demandes d'enregistrement de dommages.

3.125 La répartition des ressources pour le Bureau d'enregistrement des dommages est indiquée dans le tableau 3.36.

Tableau 3.36 **Ressources nécessaires : Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2012-2013	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	4 706,9	4 651,4	19	18
Autres objets de dépense	984.4	992,8	–	–
Total partiel	**5 691,3**	**5 644,2**	**19**	**18**
Ressources extrabudgétaires	2 602,4	2 684,4	13	13
Total	**8 293,7**	**8 328,6**	**32**	**31**

3.126 Le montant de 4 651 400 dollars permettrait de reconduire 18 postes [1 D-2, 1 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 8 G(AC)]. Le montant de 992 800 dollars demandé pour les dépenses autres que le coût des postes couvrirait le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et les heures supplémentaires (167 000 dollars), les services de consultant possédant des compétences non disponibles en interne (47 400 dollars), les voyages (247 300 dollars), les services contractuels (409 800 dollars), les frais généraux de fonctionnement (51 400 dollars), les fournitures et accessoires (20 700 dollars) et le mobilier et le matériel (49 200 dollars).

3.127 La diminution nette de 55 500 dollars des ressources demandées au titre des postes est le résultat de la diminution de 176 200 dollars correspondant à la suppression d'un poste d'assistant d'équipe [G(AC)] proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale (voir point 6 du tableau 3.7), qui est en partie contrebalancée par l'augmentation de 120 700 dollars due à l'effet-report de la création d'un poste P-3 approuvé pour l'exercice biennal 2012-2013.

3.128 L'augmentation nette de 8 400 dollars des ressources demandées au titre des autres objets de dépense résulte d'ajustements au titre des services contractuels (153 500 dollars), des frais

généraux de fonctionnement (17 400 dollars), des voyages (97 600 dollars), des fournitures et accessoires (4 100 dollars) et du mobilier et du matériel (35 700 dollars).

3.129 L'augmentation nette de 3 300 dollars concernant les autres dépenses de personnel tient essentiellement au crédit de 49 900 dollars demandé pour financer, jusqu'au départ à la retraite de son titulaire en août 2014, le poste d'agent des services généraux (Autres classes) qu'il est proposé de supprimer en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale (voir point 6 du tableau 3.7). L'inscription de ce montant est en partie compensée par la réduction de 46 600 dollars des ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), compte tenu des ajustements entre objets de dépense opérés pour couvrir la hausse prévue des services contractuels.

3.130 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 2 684 400 dollars viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire pour couvrir l'exécution des activités opérationnelles (y compris le programme de sensibilisation, la collecte des demandes d'enregistrement des dommages et la fourniture d'une aide technique pour remplir les formulaires de demande), qui ne sont pas financées au moyen du budget ordinaire.

F. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 923 000 dollars

3.131 Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine est constitué de l'ancien Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba, de l'Équipe d'appui aux activités de maintien de la paix de l'Union africaine et l'équipe de planification des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), ainsi que des éléments d'appui du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Il a été créé le 1er juillet 2010 en application de la résolution 64/288 de l'Assemble générale. Comme convenu avec l'Union africaine, le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination partage ses locaux et reçoit de ce dernier un appui administratif et logistique, sans pour autant que ses activités de fond lui soient rattachées car il est une entité hybride relevant à la fois de l'Union africaine et de l'ONU, alors que le Bureau est une structure qui relève uniquement de l'ONU.

3.132 Le Bureau avait au départ pour objectif : a) de renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité; b) de veiller à la cohérence et à la coordination des conseils dispensés à l'Union africaine par les Nations Unies en vue du renforcement des capacités à long terme et de l'appui opérationnel à court terme; c) de rationaliser la présence de l'ONU à Addis-Abeba afin d'améliorer le coût-efficacité de l'assistance apportée par l'Organisation à l'Union africaine.

3.133 Il a pour vocation d'améliorer la coopération à l'échelon régional, principalement avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales dans toute l'Afrique, et d'assurer la coordination avec les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies sur le continent de façon à renforcer les liens entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité.

3.134 Offrant à l'Union africaine toutes sortes de services d'appui au renforcement des capacités dans le domaine de la paix et de la sécurité, le Bureau coordonne ses travaux avec ceux de l'ensemble des acteurs des Nations Unies, en particulier ceux faisant partie du groupe thématique paix et sécurité du programme décennal de renforcement des capacités, que dirige le Département des affaires politiques, et assure la liaison et la coordination au titre d'autres groupes thématiques. Enfin, il participe aux mécanismes de coordination des donateurs et des autres partenaires, basés à Addis-Abeba.

Coopération entre missions de la région

3.135 Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a été conçu aux fins de l'amélioration de la coopération à l'échelon régional, principalement avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales de toute l'Afrique. Il coordonne également ses activités avec les opérations de maintien de la paix des Nations Unies présentes dans la région, à savoir, outre la MINUAD, la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, la Mission des Nations Unies au Libéria, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

3.136 Dans le contexte du développement de la Force africaine en attente, le Bureau coordonne ses activités avec les autres bureaux régionaux de l'ONU en Afrique, à savoir le Bureau des Nations Unies en Afrique occidentale et le Bureau des Nations Unies en Afrique centrale.

3.137 Ayant repris le mandat de l'équipe de planification des Nations Unies, qui consiste à fournir des conseils techniques et spécialisés à l'Union africaine aux fins de la planification et du déploiement de l'AMISOM, le Bureau entretient des relations étroites avec le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, et d'autres acteurs concernés, afin de veiller à ce que l'appui à la planification et les conseils fournis à l'AMISOM soient cohérents, exhaustifs et bien coordonnés.

3.138 Dans le cadre de son dialogue sur la prévention des conflits et les questions électorales avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et le secrétariat du Groupe des Sages de l'Union africaine, le Bureau coordonne ses activités avec les missions politiques spéciales présentes dans la région, à savoir le Bureau des Nations Unies au Burundi, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone.

Partenariats

3.139 Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine coordonne l'appui fourni par l'ONU à l'Union africaine, sans être toutefois la seule présence de l'Organisation à Addis-Abeba. Pour faire en sorte que les actions engagées soient efficaces et ne fassent pas double emploi, il coordonne ses travaux avec l'ensemble des acteurs du système des Nations Unies, en particulier le groupe thématique paix et sécurité du programme décennal de renforcement des capacités, que dirige le Département des affaires politiques et dont les membres sont le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Programme alimentaire mondial, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, l'Organisation mondiale de la Santé et le Département des opérations de maintien de la paix.

3.140 Outre les différents services d'appui au renforcement des capacités qu'il offre à l'Union africaine, le Bureau assure la liaison et la coordination avec d'autres groupes thématiques du programme décennal de renforcement des capacités dont les groupes thématiques suivants : plaidoyer et communications (sous la direction du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique); agriculture, sécurité alimentaire et développement rural (FAO); environnement, population et urbanisation (Programme des Nations Unies pour les établissements humains); gouvernance (PNUD);

développement humain, emploi et VIH/sida (Fonds des Nations Unies pour l'enfance); industrie, commerce et accès aux marchés (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel); développement des infrastructures : eau et assainissement, énergie, transports et informatique et communications [Commission économique pour l'Afrique (CEA)]; et sciences et techniques (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et CEA).

3.141 Le Bureau participe aussi aux travaux des mécanismes basés à Addis-Abeba qui coordonnent les activités des donateurs et autres partenaires afin de s'assurer que l'appui fourni par l'ONU complète, sans faire double emploi, les efforts des autres entités qui œuvrent à renforcer les capacités de l'Union africaine, notamment l'Union européenne. Le Bureau assure également la liaison avec les partenaires extérieurs et les parties prenantes intéressées en fournissant des conseils techniques et spécialisés aux fins de la planification et du déploiement de l'AMISOM, notamment dans le cadre de réunions avec les pays qui fournissent ou pourraient fournir des contingents ou des effectifs de police, des donateurs et des interlocuteurs somaliens.

Tableau 3.37 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Consolider le partenariat de l'ONU avec l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité et apporter un appui coordonné tant aux opérations à court terme qu'au renforcement des capacités à long terme à l'échelle du système

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la qualité des rapports présentés au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents, pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées en vue du maintien de la paix	a) i) Architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine pleinement opérationnelle sur les aspects suivants : médiation et prévention des conflits, réforme du secteur de la sécurité, désarmement, démobilisation et réintégration, élections et Groupe des Sages *Mesures des résultats* 2010-2011 (effectif) : élaboration et approbation, par l'Union africaine, de la version finale des directives conjointes ONU-Union africaine relatives à la médiation; élaboration de la stratégie africaine de réforme du secteur de la sécurité; élaboration en cours de la stratégie africaine de désarmement, démobilisation et réintégration; établissement du programme de travail du Groupe des Sages

2012-2013 (estimation) : approbation, par l'Organisation, et application des directives conjointes ONU-Union africaine relatives à la médiation; adoption de la stratégie africaine de réforme du secteur de la sécurité par les chefs d'État de l'Union africaine; adoption, par les chefs d'État de l'Union africaine, de la stratégie africaine de désarmement, démobilisation et réintégration; mise en place du secrétariat du Groupe des Sages et exécution des programmes de travail pour 2012 et 2013

2014-2015 (objectif) : adoption et mise en œuvre de la stratégie de l'Union africaine sur les questions émergentes; application et rationalisation de la stratégie africaine de réforme du secteur de la sécurité, à l'échelle régionale et nationale; application et rationalisation de la stratégie africaine de désarmement, démobilisation et réintégration à l'échelle régionale et nationale; exécution des programmes de travail du Groupe des Sages pour 2014 et 2015

ii) Fonctionnement effectif du groupe thématique paix et sécurité du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, coprésidé par la Commission de l'Union africaine et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, et mise en œuvre des programmes de travail coordonnés des différents groupes thématiques

Mesure des résultats

2010-2011 (effectif) : présidence assurée uniquement par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, non-exécution des programmes de travail

2012-2013 (estimation) : coprésidence par l'Union africaine et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, exécution des programmes de travail coordonnés

2014-2015 (objectif) : coprésidence par l'Union africaine et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, exécution des programmes de travail coordonnés

iii) Coordination effective entre tous les partenaires qui collaborent au renforcement des capacités de l'Union africaine

Mesure des résultats
2010-2011 (effectif) : tenue hebdomadaire de la réunion du groupe des partenaires de l'Union africaine; réunion trimestrielle du groupe thématique paix et sécurité du programme décennal de renforcement des capacités
2012-2013 (estimation) : tenue de la réunion du groupe des partenaires de l'Union africaine et réunion du groupe thématique paix et sécurité selon les modalités ci-dessus; participation du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, de l'Union européenne et de l'Union africaine à chacune des réunions de coordination avec l'Union africaine, tenues par l'une ou l'autre entité
2014-2015 (objectif) : tenue de réunions annuelles du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine avec tous les partenaires, en plus des réunions susmentionnées

iv) Tenue de deux réunions annuelles de l'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité aux fins de l'examen des questions stratégiques d'intérêt commun

Mesure des résultats
2010-2011 (effectif) : préparatifs en vue de réunions semestrielles
2012-2013 (estimation) : tenue de ces réunions semestrielles et organisation de six visioconférences annuelles
2014-2015 (objectif) : tenue de réunions semestrielles et organisation de six visioconférences annuelles

b) Déploiement rapide et mise en place des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

b) i) Exercice pratique « Amani Africa » mené à bien avant la fin 2014

Mesure des résultats
2010-2011 (effectif) : achèvement du cycle Amani Africa I
2012-2013 (estimation) : lancement du cycle Amani Africa II et définition d'objectifs de référence pour la période considérée
2014-2015 (objectif) : achèvement du cycle Amani Africa II

ii) Lancement des opérations de la Force africaine en attente d'ici à 2015

Mesure des résultats

2010-2011 (effectif) : application intégrale de la feuille de route II

2012-2013 (estimation) : lancement de la feuille de route III et définition d'objectifs de référence pour la période considérée

2014-2015 (objectif) : application intégrale de la feuille de route III; lancement des opérations de la Force africaine en attente achevé

iii) Division des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine capable de déployer rapidement une composante civile d'appui aux missions, au moyen de la liste de réserve établie à cet effet, pour prêter main forte à toute opération chargée d'assurer le maintien de la paix

Mesure des résultats

2010-2011 (effectif) : liste de réserve de personnel civil de l'Union africaine en cours d'élaboration

2012-2013 (estimation) : achèvement de l'élaboration de la liste de réserve de personnel civil de l'Union africaine

2014-2015 (objectif) : formation approfondie à l'utilisation de la liste de tout le personnel de la Commission de l'Union africaine, chargé des ressources humaines, de l'administration et de la gestion

iv) Concepts opérationnels des futures missions en Somalie élaborés et appliqués par l'Union africaine, en conformité avec le concept stratégique conjoint Union africaine-ONU et la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité

Mesure des résultats

2010-2011 (effectif) : établissement de la version finale du concept stratégique conjoint

2012-2013 (estimation) : approbation par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et par le Conseil de sécurité du concept stratégique conjoint Union africaine-ONU; élaboration et mise en œuvre d'opérations reposant sur le concept militaire stratégique, du concept

opérationnel révisé en matière de police, des plans d'appui aux missions et des ordres d'opérations

2014-2015 (objectif) : liquidation de l'AMISOM et prise totale de contrôle du territoire somalien par le Gouvernement fédéral de transition

v) Initiative de coopération régionale de l'Union africaine contre l'Armée de résistance du Seigneur pleinement opérationnelle

Mesure des résultats

2010-2011 (effectif) : définition, par le Conseil de paix et de sécurité, du mandat de l'Initiative de coopération régionale contre l'Armée de résistance du Seigneur

2012-2013 (estimation) : création à Bangui et dotation en effectifs du mécanisme conjoint de coordination et établissement et déploiement du quartier général de la Force régionale d'intervention à Yambio (Soudan du Sud)

2014-2015 (objectif) : réalisation de l'objectif militaire final

Produits

3.142 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Coprésidence de réunions du groupe thématique paix et sécurité (3) et de réunions des sous-groupes (4), et fourniture de conseils et d'orientations, s'il y a lieu;

b) Appui aux réunions du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, notamment la convocation de réunions préparatoires portant sur l'application des décisions du Mécanisme par sous-groupes du groupe thématique paix et sécurité;

c) Appui à la réunion annuelle du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine;

d) Appui aux réunions hebdomadaires du groupe des partenaires de l'Union africaine et aux réunions mensuelles de coordination au niveau des ambassadeurs;

e) Appui quotidien au renforcement des capacités de l'Union africaine par le biais d'activités de médiation, de bons offices et de missions de prévention des conflits, et en vue de la gestion coordonnée des bases de données du Service de la démocratie et de l'assistance électorale de l'Union africaine;

f) Séminaires et ateliers sur les programmes de l'Union africaine relatifs à la médiation, aux élections et aux frontières (4);

g) Appui continu au renforcement des capacités de l'Union africaine et des communautés économiques régionales en vue de la mise au point d'indicateurs communs pour l'alerte

rapide et de la communication d'informations, selon les besoins, sur les activités de diplomatie préventive menées par l'ONU;

h) Appui aux réunions de l'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité (2);

i) Fourniture continue d'informations et de conseils, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, sur l'élaboration et l'harmonisation, au niveau régional, de l'architecture africaine de paix et de sécurité et sur la Force africaine en attente aux communautés économiques régionales et aux mécanismes de coordination régionale en faisant la demande;

j) Fourniture continue de conseils relatifs, notamment, aux pratiques de référence de l'ONU et aux enseignements tirés de son expérience, en vue de la préparation d'ateliers consacrés à l'élaboration du concept et des stratégies applicables à la Force africaine en attente;

k) Appui continu, y compris par des conseils, au renforcement des capacités de l'Union africaine dans les domaines du maintien de la paix et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, dont l'élaboration des politiques, et évaluation des besoins en matière de formation (en particulier en vue de l'élaboration de la doctrine et du lancement des opérations de la Force africaine en attente);

l) Appui continu au renforcement des capacités de l'Union africaine en matière de promotion de normes de formation communes à cette organisation et aux communautés économiques régionales;

m) Apport quotidien de conseils et de compétences techniques à l'Union africaine dans des domaines liés à la planification, à la gestion et au fonctionnement continu de l'AMISOM;

n) Élaboration ou mise à jour des documents essentiels de planification destinés à la Division des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine, dont des schémas opérationnels, des directives de stratégie et des plans d'urgence (10); élaboration ou mise à jour des documents techniques de planification portant sur certains aspects des opérations de paix en cours ou en projet de l'Union africaine ou dans le cadre du lancement des opérations de la Force africaine en attente (20);

o) Consultations avec les pays qui fournissent ou pourraient fournir des contingents ou des effectifs de police et les donateurs afin d'aider l'Union africaine à se doter des moyens militaires, policiers et matériels nécessaires à ses opérations de paix en cours ou en projet ou au lancement des opérations de la Force africaine en attente (10);

p) Participation aux visites préalables au déploiement et aux inspections concernant les opérations de paix en cours ou en projet de l'Union africaine ou le lancement des opérations de la Force africaine en attente, en vue de faciliter les préparatifs de déploiement (10);

q) Instauration d'un environnement de travail sûr pour le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine;

r) Achat de 14 000 litres de carburant et de lubrifiants destinés aux six véhicules appartenant à l'ONU;

s) Fourniture et entretien du matériel et des fournitures nécessaires à un effectif moyen de six personnes;

t) Formation initiale en matière de sécurité et de sécurité incendie (avec exercices d'évacuation) à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel et personnes à charge, en liaison avec la Commission économique pour l'Afrique et le Département de la sûreté et de la sécurité;

u) Formulation de directives sur la sécurité des logements conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle et visite du domicile des membres du personnel et leur famille;

v) Établissement de bons rapports avec les responsables nationaux de la sécurité, afin d'obtenir la meilleure protection possible pour les fonctionnaires du Bureau, les personnes officiellement à leur charge et leurs biens;

w) Établissement, tenue à jour et actualisation des plans de sécurité et d'urgence propres au Bureau, ainsi que des listes des fonctionnaires que ce dernier emploie et des personnes officiellement à leur charge, et contribution au plan de sécurité propre au pays, en veillant à ce que les plans de déplacement ou d'évacuation en lieu sûr soient à jour, réalistes et réalisables;

x) Apport de fonds à l'élaboration de la politique de l'Union africaine en vue de la réforme du secteur de la sécurité et appui administratif à deux initiatives nationales dans ce domaine;

y) Appui à un atelier de formation organisé par la Division des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine;

z) Appui à deux stages de formation des responsables de mission organisés par l'Union africaine, et à d'autres stages, sur demande.

Facteurs externes

3.143 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les partenaires de maintien de la paix offrent l'appui voulu; b) les États Membres fournissent les contingents et les effectifs de police nécessaires à l'accomplissement du mandat et leur donnent les moyens nécessaires à leur déploiement et le soutien requis; c) les États Membres de l'ONU et de l'Union africaine continuent de faire preuve de la volonté politique et de la détermination requises pour promouvoir la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité; et d) les chefs d'État africains acceptent de restructurer la Commission.

3.144 La répartition des ressources pour le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine est indiquée dans le tableau 3.38 ci-après.

Tableau 3.38 **Ressources nécessaires**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2012-2013	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
A. Budget ordinaire				
Postes	1 877,1	1 877,1	6	6
Autres objets de dépense	103,1	45,9	–	–
Total partiel	**1 980,2**	**1 923,0**	**6**	**6**
B. Quotes-parts hors budget ordinaire	15 992,2	15 847,0	57	54
Total	**17 972,4**	**17 770,0**	**63**	**60**

3.145 Les ressources figurant dans le tableau ci-dessus serviront à financer le maintien de six postes (1 SSG, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4 et 2 AL), ainsi qu'à couvrir les autres dépenses au titre du personnel

temporaire (autre que pour les réunions) (10 600 dollars), des voyages (18 200 dollars), des frais généraux de fonctionnement (10 000 dollars) et de l'achat de fournitures et d'accessoires (7 100 dollars). La diminution de 57 200 dollars des ressources prévues au titre des autres objets de dépense résulte de la proposition de réduire les frais de voyage (de 17 800 dollars), les frais généraux de fonctionnement (de 27 500 dollars) et l'achat de fournitures et d'accessoires (de 11 900 dollars), conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, tel qu'indiqué aux points 7 et 8 du tableau 3.7 du présent rapport.

3.146 Durant l'exercice 2014-2015, des ressources d'un montant estimatif de 15 847 000 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix viendront s'ajouter aux ressources prévues au budget ordinaire afin que le programme de travail du Bureau puisse être mené à bien.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015

A. Département des affaires politiques

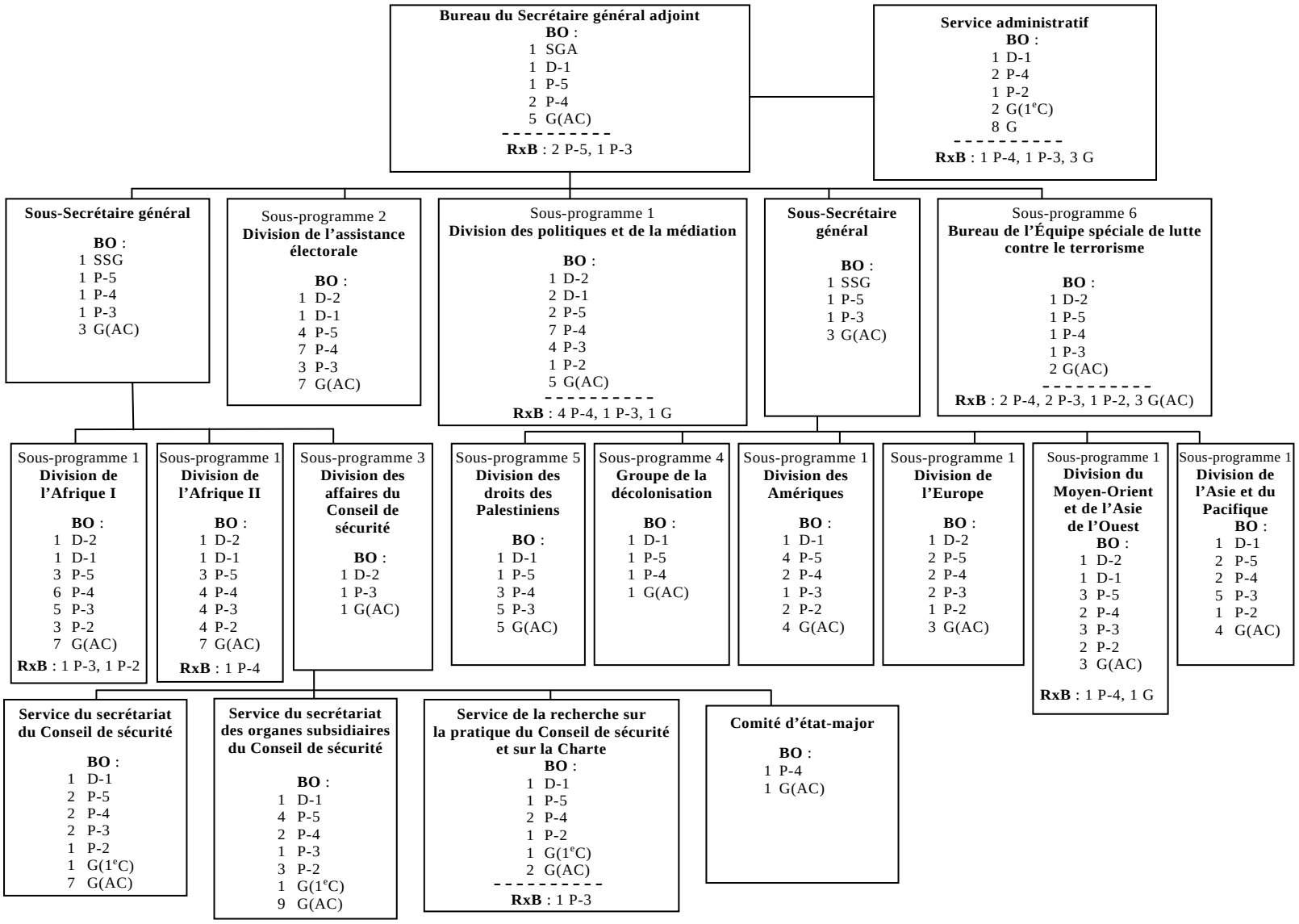

B. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

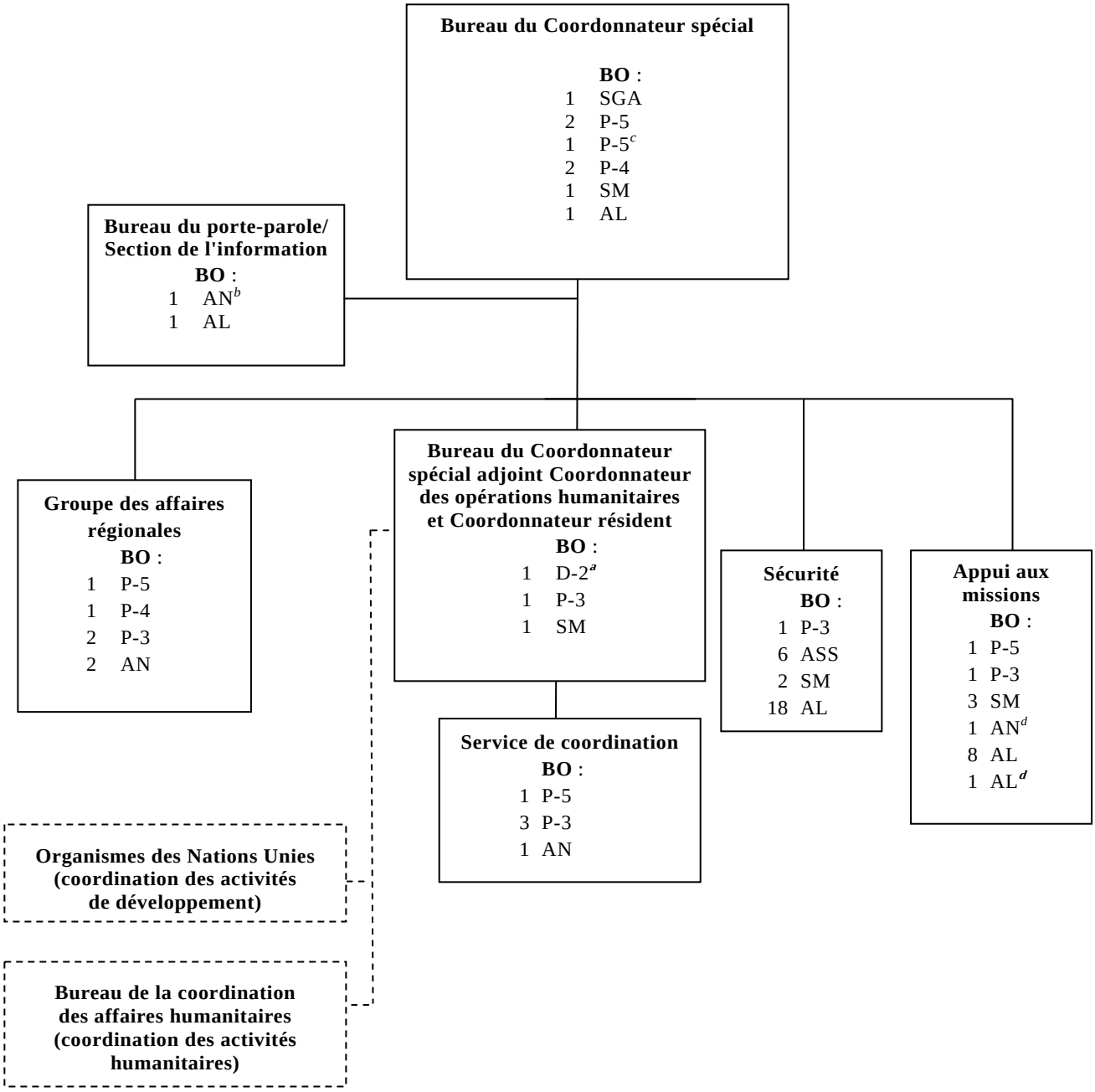

[a] Poste de sous-secrétaire général budgétisé à la classe D-2, la différence de traitement étant prise en charge par le PNUD dans le cadre du partage des coûts.
[b] Nouveau poste.
[c] Transfert du Groupe de l'information.
[d] Reclassement.

C. Bureau d'appui à la consolidation de la paix

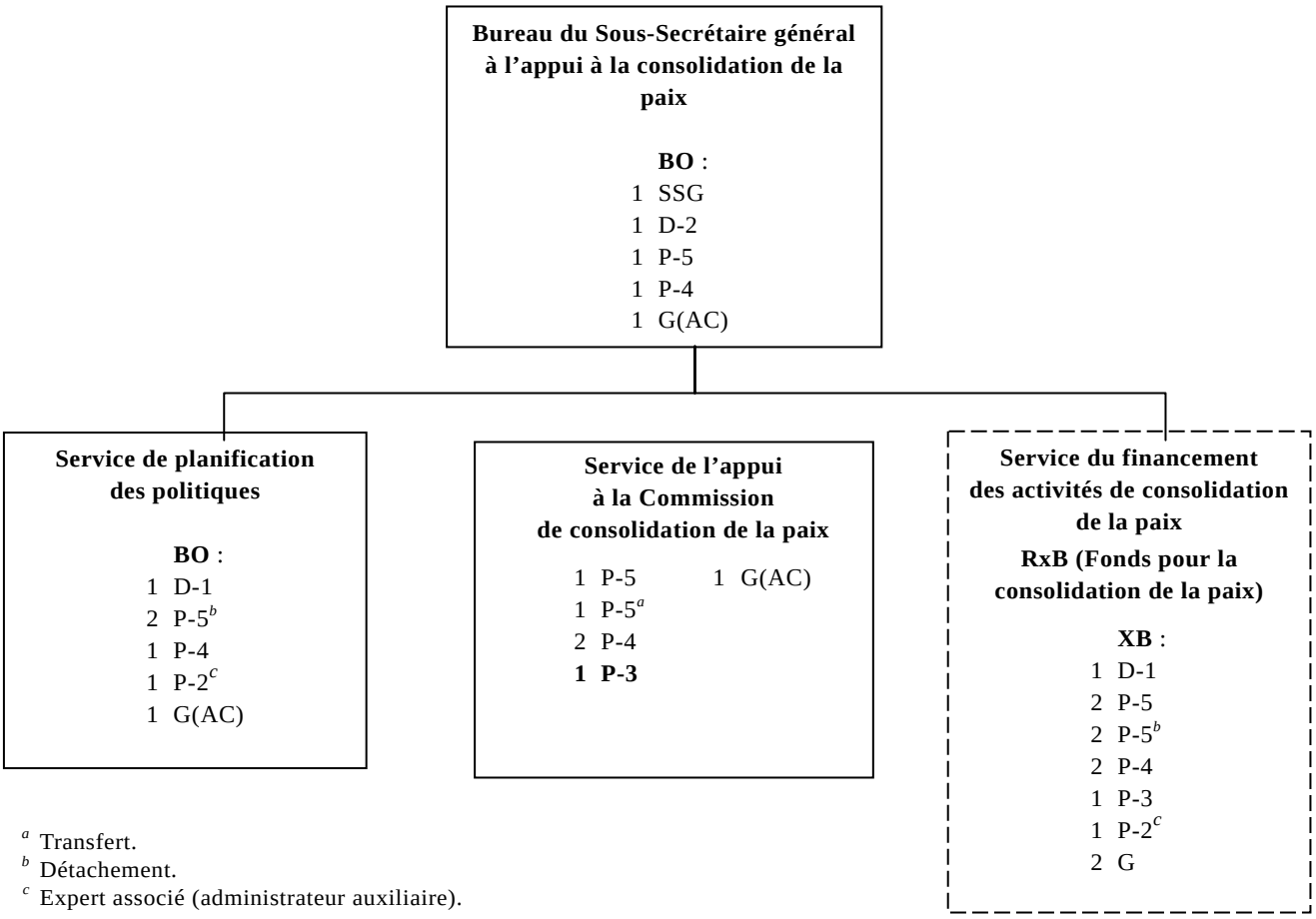

[a] Transfert.
[b] Détachement.
[c] Expert associé (administrateur auxiliaire).

D. Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

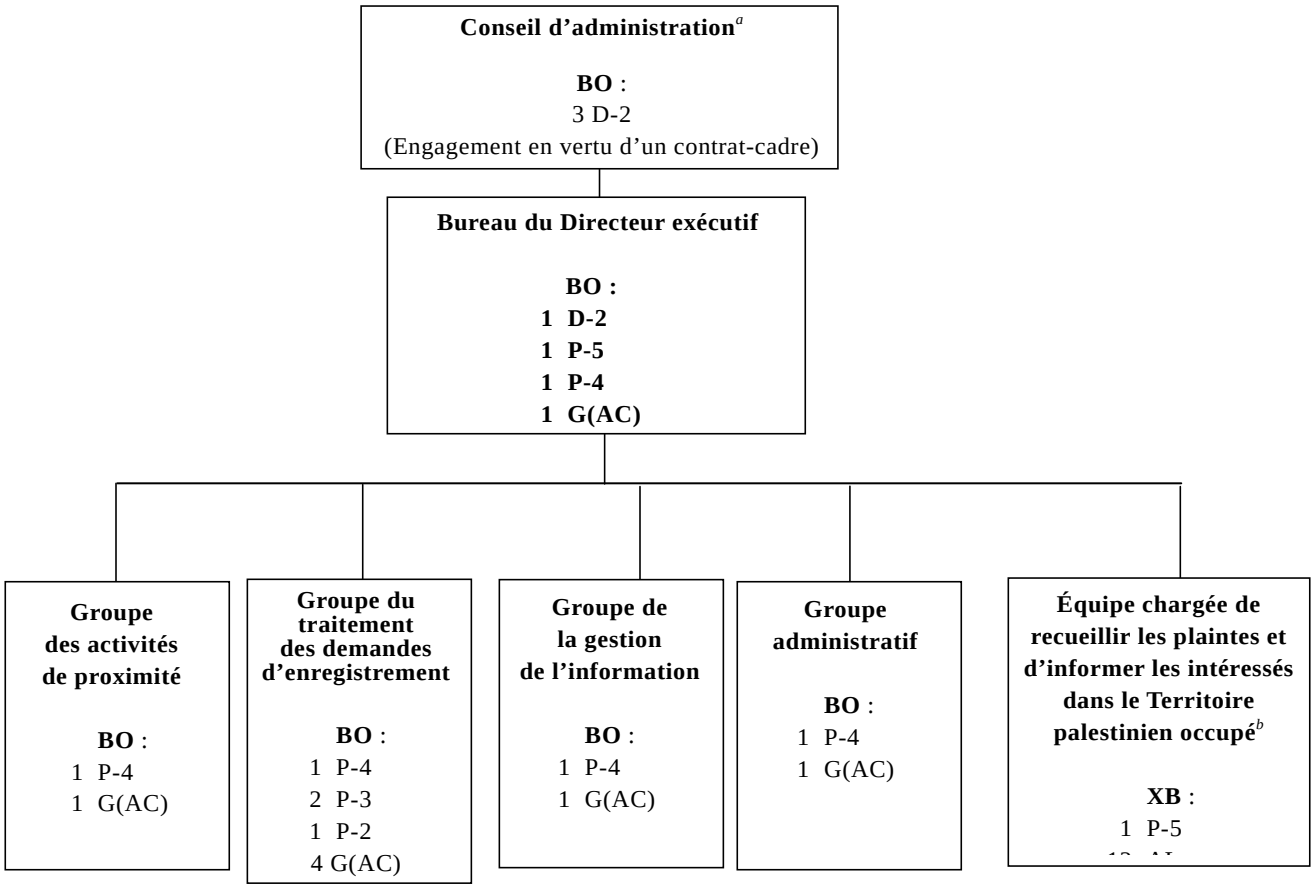

[a] Le Directeur exécutif du Bureau d'enregistrement des dommages est membre de droit du Conseil d'administration.

[b] L'Équipe chargée de recueillir les plaintes et d'informer les intéressés dans le Territoire palestinien occupé, basée à Ramallah, est financée par le fonds d'affectation spéciale du Registre des dommages. L'ensemble de son personnel est administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

E. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

BO :	**COxBO** :
1 SSG	2 P-5
1 D-2	20 P-4
1 P-5	3 P-3
1 P-4	10 SM
2 AL	19 AL

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/66/7)	
Dans son rapport sur le projet de budget du Bureau, le Comité consultatif a indiqué qu'il restait beaucoup à faire pour rationaliser, au Siège, les arrangements relatifs à l'appui technique fourni à l'Union africaine en coordination avec celle-ci en tenant compte de la restructuration en cours à Addis-Abeba et s'est également dit préoccupé par la complexité de la structure hiérarchique prévue pour le Bureau (A/64/792, par. 16). Dans son rapport sur le budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/827, par. 86), il a également indiqué que, selon le Secrétaire général, le Bureau avait besoin du même niveau d'appui de la part des trois départements et était tenu de leur rendre compte séparément sur les questions relatives à leurs mandats respectifs car les mandats et fonctions établis par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale demeuraient inchangés. Le Comité a été informé que le Bureau s'était accommodé sans mal des trois structures hiérarchiques et que la création d'un mécanisme de consultation et de partage des informations périodique entre le Bureau et les trois départements était en cours. Le Comité consultatif compte bien que le Bureau, qui achève de mener à bien son intégration, fera figurer les renseignements sur les modalités de coordination et de consultation entre lui-même et les départements du Siège concernés dans le prochain projet de budget (par. II.39).	La coordination entre le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le Siège a été améliorée et les trois départements qui s'occupent d'appuyer le Bureau, à savoir le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, se sont à présent dotés de coordonnateurs spécialement chargés de cet appui. Ces coordonnateurs facilitent aussi la concertation avec d'autres entités du Siège de l'ONU.